DEC 16 '61

71e ANNÉE (8e Série) N° 11 16 MARS 1961

L'AMI DU CLERGÉ

SEMINARY LIBRARY
PASSIONIST FATHERS

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SOMMAIRE

DOCTRINE

Chronique de Liturgie. — I. LE LIEU DE LA CÉLÉBRATION : L'église-assemblée et l'église-édifice, 161. — Les églises des premiers siècles, 162. — Le sanctuaire, 162. — La nef, 163. — Aménagement et construction des églises, 164.

II. ART CHRÉTIEN CONTEMPORAIN : J. Pichard, *Les nouvelles églises*, 165.

III. INITIATION CHRÉTIENNE ET CÉLÉBRATION PASCALE : Le Baptême (catéchèse ; liturgie du baptême et catéchuménat ; célébration du baptême), 167. — Première Communion, Profession de foi chrétienne et Confirmation, 169. — Carême, catéchuménat pour notre temps, 170.

Marie et la naissance virginale de Jésus. — I. Tradition primitive, 171. — II. Le Magistère et les divers documents, 173. III. Les théologiens : M.-L. Guérard des Lauriers, Scheeben, 174. — R. Laurentin, K. Rahner, 175.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Compte rendu bibliographique : A. P. Schmidt, *Introductio in Liturgiam occidentalem*, 176.

PREDICATION

Instructions du Dimanche. — XIV. 2e Dimanche de la Passion : La leçon des Jours saints, 89.

Station de Carême. — « Baptisés et Confirmés » : VII. Résurrection « vraie », 90.

Le Signe de la Croix. — III. Au nom du Saint-Esprit, 92.

Chemin de la Croix. — (Avec le P. Lacordaire) : Les appels de Jésus, 94.

DIRECTION **:** Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur
CORRESPONDANCE **:** M. le Directeur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)
PUBLICITÉ EXCLUSIVE **:** M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)

Paraît tous les jeudis à Langres

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

		France	Étranger
ABONNEMENTS	Doctrine seule	10	15 NF.
	Doctrine et Prédication .	12	18 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M.) - C. C. P. 21.88 Nancy

VOUS QUI N'AVEZ PAS ENCORE...

... payé votre abonnement de **1961**, soyez assez aimable de le faire sans tarder. — Virement : France : 10 ou 12 NF. ; Etranger : 15 ou 18 NF., à notre **C. C. P. Nancy 21.88.**

Vous nous éviterez l'envoi d'un rappel ; vous diminuerez nos frais et les vôtres. Merci.

PETIT COURRIER

Q. — Pourriez-vous indiquer dans les pages jaunes où trouver une vie de S. Claude ?

R. — Prenez *Saint Claude : Vie et présence*, par G. Duhem, G. Gros, S. Ligier, A. Rodot et B. de Vrégille (14 × 19), VIII - 198 p., 11,10 NF. Lethielleux, 1960 ; vous y trouverez les données historiques, la tradition, les récits des miracles et le rayonnement spirituel de ce grand saint.

Q. — Quels ouvrages me conseillez-vous pour des causeries à de jeunes aveugles ?

R. — J.-M. Perrin, O.P., *L'Evangile de la joie* (12 × 19), 200 p., Aubier, 1954, — R. P. Boury, S. J., *La formation religieuse des aveugles*, brochure à « Lumen Vitæ », 184, avenue Washington, Bruxelles.

Q. — Où trouver récits, anecdotes, recueils d'histoires tirés des « croisades » pour jeunes de 12 à 15 ans ?

R. — Vous trouverez de très belles pages dans R. Grousset, *L'épopée des Croisades*, in-8, 386 p., Plon, 1939, — et quelques récits dans Daniel-Rops, *La légende dorée de mes filleuls*, in-16, 232 p. Edit. la Colombe, 1950.

Q. — Pour une conférence sur la Chine au point de vue religieux, quels ouvrages ou revues me conseillez-vous ?

R. — Dans l'*Histoire universelle des Missions*, publiée sous la direction de Mgr Delacroix, voyez t. III, p. 34-38 et tout le chap. IX, p. 257-88, Libr. Gründ, 1958 ; l'art. « *Chine* » du *Dict. d'Hist. et Géog. eccl.*, t. XII, col. 693-730 par le P. H. Bernard-Maître, 1951. Puis parcourez la bibliographie qui termine la thèse de M. Louis Wei Tsing-Sing, *La politique missionnaire de la France en Chine* (1842-1856) : L'ouverture des cinq ports chinois au commerce étranger et à la liberté religieuse, in-8 de 656 p., Paris, Nouv. Edit. latines, 1961.

Q. — Pour répondre aux questions posées sur l'Apocalypse, il faut un bon commentaire. Je possède Pirot-Clamer, également Lusseau. Pourriez-vous m'indiquer : *a*) d'autres publications, pas trop savantes, mais bien au point ; *b*) des ouvrages français spécialisés, avec un mot d'appréciation si possible.

R. — Dans la *Bible* de Pirot, le livre de l'Apocalypse traduit et commenté par Gelin reste un des meilleurs de la collection ; il vous sera très utile d'y recourir.

a) Au niveau de la vulgarisation, commencez par *l'Apocalypse* (introduite, traduite et annotée) par le P. Boismard, O.P., dans la *Bible de Jérusalem*. Ed. du Cerf ; l'édition en fascicule a une introduction plus fouillée que celle de la Bible en un volume ; dans les deux cas, vous aurez une bonne mise en situation des problèmes généraux et des notes explicatives très denses ; — consultez ce que dit le même P. Boismard : *L'Apocalypse*, dans « l'Introduction à la Bible » Robert-Feuillet, t. II, p. 711-742. — *L'Apocalypse de S. Jean lue aux chrétiens*, de Cerfaux - Cambier (col. Lectio divina, n° 17, Ed. du Cerf) fournit un excellent commentaire bien au point. — *L'Apocalypse* de Bonsirven, coll. « Verbum salutis », Beauchesne, 1951, se situe à un niveau plus technique et plus classique.

b) Ouvrages spécialisés : *L'Apocalypse* du Père Allo (coll. Etudes bibliques), Gabalda, 3e éd. 1933, grand commentaire scientifique avec très forte introduction, demande mises au point. — *L'Apocalypse et l'Histoire* de Giet, P.U.F., 1957, expose une hypothèse intéressante qui voit comme cadre à l'apocalypse la guerre juive ; — l'ouvrage (épuisé) du P. Féret, *L'Apocalypse de S. Jean*, Correa, 1943, est une étude très suggestive sur la vision chrétienne de l'histoire. — Les pages que Guardini consacre à l'Apocalypse à la fin du t. II de son ouvrage « *Le Seigneur* » dégagent surtout la spiritualité de ce livre. Plus philosophe que théologien et exégète, cet auteur aide bien à pénétrer le sens profond de ces textes difficiles, mais non à résoudre toutes les difficultés de détail.

Q. — 1° Répertoire d'église dédiées à S. Willibrord ? 2° Ouvrages pour écrire l'histoire locale ?

R. — 1° A notre réponse (p. 50) ajouter qu'à Echternach (Luxembourg), l'abbaye présente un panneau indiquant les sanctuaires dédiés à saint Willibrord aux Pays-Bas, en Allemagne, Belgique et France.

2° En dehors des travaux signalés (1960, p. 338), on consultera Paul Harsin, *Comment on écrit l'histoire*, 2e édit. 174 p. Paris, Droz, 1935 ou Thone, Liège ; — Jacques Levron, *Comment préparer une étude d'histoire communale*, in-8, 56 p. Ecole Sup. d'Agric., Angers, 1941, ou Grenoble, Arthaud, 1943.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude - Gillot, LANGRES (Haute - Marne)

CELEBRATION DES FETES PASCALES

OUVRAGES CONFORMES à la Nouvelle Liturgie de la Semaine Sainte

(Décret du 23 mas 1955)

Pour les PRETRES

FORMAT GRAND in-4

[N° 10] **Cantus Passionis Domini Nostri Jesu Christi**

secundum Matthæum, Marcum, Lucam et Joannem, ex editione Vaticana adamussim excerptus et rhythmicis signis a Solesmensibus monachis diligenter ornatus. Magnifique édition imprimée en *noir et rouge,* en forts caractères et sur beau papier. Grand in-4 de 230 pages

En trois fascicules :

1. CHRONISTA. — II. CHRISTUS. — III. SYNAGOGA

les 3 volumes : Broché : 42,80 NF. — Relié : 62,30 NF.

[N° 914] **Officium Majoris Hebdomadæ et Octavæ Paschæ**

cum cantu juxta ordinem Breviarii, Missalis et Pontificalis Romani. Ad exemplar editionis typicæ concinnatum et rhythmicis signis a Solesmensibus monachis diligenter onatum. L'Office et les Messes au complet du Dimanche des Rameaux au Dimanche in Albis. Ouvrage très pratique pour le Clergé. Impression en noir et rouge avec encadrement, sur *papier mince*. — Forts caractères — In-18 de 856 pages

Broché : 26 NF. — Relié : 29,50 NF.

★

Pour les CHANTRES

[N° 823] **Dominica in Palmis - Officium et Missa ultimi Tridui Majoris Hebdomadæ nec non et Dominicæ Resurrectionis.**

Broché : 12,80 NF. — Relié : 15,50 NF.

[N° 778] **In Triduo Sacro ad Matutinum et Laudes**

Matines et Laudes des trois derniers jours de la Semaine Sainte ainsi que du Dimanche de Pâques. *Notation grégorienne* avec signes rythmiques. — In-18 de 160 pages

Broché : 3,80 NF. — Relié : 6,60 NF

LA SEMAINE SAINTE n° 336

Comprend l'Ordinaire de la Messe avec la traduction du C.P.L. de Paris, les textes latins et leur traduction française, les chants, avec signes rythmiques, des jours suivants (notation grégorienne) ;

Dimanche des Rameaux ;
Jeudi-Saint (Messe du soir) ;
Vendredi-Saint ;
Vigile Pascale ;
Dimanche de Pâques (avec en outre Vêpres et Complies) ;

Les 1re, 2e, 4e, 8e, 9e et 17e Messes, les 1er et 3e Credo du Kyriale. Des chants *ad libitum* pour la Procession des Rameaux et la nouvelle version des Psaumes sont donnés en appendice.

Format 19×12 cm., 278 p. ; Broché : 5,20 NF ; Relié : 7,15 NF

★

Pour les FIDELES

MANUEL DE LA SEMAINE SAINTE n° 329

à l'usage des fidèles. Contient toutes les messes et cérémonies de la Semaine Sainte avec traduction française en accord avec le récent décret

In-16, 160 pages ; Broché : 1,60 NF — Relié : 5,20 NF

DESCLEE & Cie

dans toute bibliothèque chrétienne doit figurer :

vient de paraître

LA VIE DE JÉSUS

par

Mgr Fulton S. Sheen

Ce livre n'est pas seulement la relation des événements de la vie du Christ, mais la somme des méditations d'un des esprits les plus religieux de ce siècle qui excelle à appliquer à notre temps les leçons de l'Evangile

672 pages jaquette couleurs **16,50** NF
(TL en sus)

MAME

L'OFFICE GENERAL DU LIVRE

14 bis, rue Jean Ferrandi — PARIS-6

est toujours en mesure d'expédier dans le monde entier tous les **LIVRES FRANÇAIS ET ETRANGERS**, la musique religieuse et profane, les disques et les films.

Nous payons, pour nos Clients, les abonnements aux publications françaises et étrangères.

Ainsi, nos Correspondants : SEMINAIRES, INSTITUTIONS, BIBLIOTHEQUES, ECOLES et CLIENTELE PARTICULIERE, peuvent grouper chez nous tous leurs achats, ce qui représente une notable économie de frais de correspondance et autres, en même temps que la grande commodité de n'avoir qu'un seul fournisseur, soucieux de leurs intérêts.

LOURDES

PALAIS DU ROSAIRE

MAISON CATHOLIQUE

LISIEUX

Objets de piété

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

71e ANNEE (8e Série)
N° 11. — 16 Mars 1961

CHRONIQUE DE LITURGIE

SOMMAIRE

I. — Le lieu de la célébration : 1. L'église-assemblée et l'église-édifice. — 2. Les églises des premiers siècles. — 3. Le sanctuaire. — 4. La nef. — 5. Aménagement et construction des églises.

II. — Art chrétien contemporain : J. Pichard, *Les nouvelles églises.*

III. — Initiation chrétienne et célébration pascale : 1. Le baptême (La catéchèse du baptême, Liturgie du baptême et catéchuménat, La célébration du baptême). — 2. Première Communion, Profession de foi chrétienne et Confirmation. — 3. Carême, catéchuménat pour notre temps.

I. — LE LIEU DE LA CELEBRATION

A l'Assemblée liturgique chrétienne, il faut un lieu. Ce lieu sera à son image : il recevra sa physionomie propre de la communauté priante qu'il abrite. Aussi était-il naturel de faire suivre la Session du C.P.L. de 1959, « *les Acteurs de la célébration liturgique* », d'une autre portant sur « *le Lieu de la Célébration* ». L'ensemble des études qui y ont été présentées constitue une Somme désormais indispensable à tout prêtre qui se trouve devant le difficile problème de construire ou d'aménager une église. Il a paru préférable de donner un résumé suivi plutôt que de reprendre une à une les études ; on y a joint quelques réflexions.

1. — L'Eglise-assemblée et l'Eglise-édifice

« L'heure vient où ce n'est ni sur cette montagne, ni à Jérusalem que vous adorerez le Père... Dieu est Esprit et ceux qui adorent, c'est en esprit et vérité qu'ils doivent adorer » (Jo., IV, 21, 24).

A la suite du Seigneur, S. Etienne et S. Paul ont répété que la religion chrétienne n'était pas liée à un édifice fait de main d'homme [1]. Déjà l'enseignement des prophètes apprenait à dépasser le lieu matériel : le Temple pouvait être détruit mais Dieu continuerait à habiter parmi ses adorateurs. Pour S. Jean, le nouveau Temple est le corps du Fils de Dieu en qui réside la plénitude de la divinité. S. Paul, lui, insiste sur l'idée de l'Eglise-Corps du Christ qui rassemble en son unité toutes les nations de la terre et forme le nouveau Temple, édifice en construction jusqu'à la plénitude des temps, dont le Christ est la pierre angulaire.

Les églises chrétiennes sont nées d'un besoin analogue à celui qui a créé les synagogues dans le judaïsme post-exilique. Elles sont des lieux de rassemblement au service des assemblées chrétiennes. Leur rôle est fonctionnel ; c'est d'abord la communauté chrétienne, dont elles tirent d'ailleurs leur nom, qui forme le vrai Temple de Dieu. Nos églises sont des réalités d'attente, l'inchoation de la Jérusalem céleste que l'Apocalypse décrit comme une grande assemblée liturgique : elles nous en parlent et nous y conduisent.

Le rituel de consécration des églises traduit ces différents aspects doctrinaux [2]. Il est au point de convergence de deux traditions, l'une romaine, l'autre gallicane. A Rome, il est possible que la seule célébration de l'Eucharistie ait suffi primitivement à faire de l'église un édifice sacré ; quoiqu'il en soit, la messe est le rite essentiel de consécration. Dès le IVe siècle ce rite a été amplifié : on y a joint la déposition solennelle des saintes reliques sous l'autel, cérémonie triomphale qui reprend, en les magnifiant, les rites funéraires en usage chez les premiers chrétiens. Le troisième élément plus tardif est l'aspersion d'eau exorcisée (originairement destinée à christianiser et purifier un édifice qui avait été consacré au culte des idoles). La tradition gallicane connait les mêmes rites essentiels : célébration de la messe et déposition des reliques ; mais elle les fait précéder d'une consécration de l'autel et de l'église qui reprend le rituel de l'initiation chrétienne : litanie, baptême de l'église et de l'autel, onction des murs et de l'autel avec le saint-chrême, illumination et revêtement de l'autel. Quelques usages secondaires rappellent la consécration du Temple de Jérusalem : l'aspersion de l'autel avec de l'eau et du vin (qui reproduit l'ancienne aspersion de sang) et les nuages d'encens. Cet ensemble somptueux est accompagné d'une psalmodie qui souligne et approfondit le sens des gestes.

Une Dédicace, — les textes le disent assez, — est une grande fête de l'Eglise. L'autel de Moïse et le Temple de Salomon sont évoqués, mais les prières et les chants parlent surtout de l'Epouse de Jésus-Christ : la communauté des fidèles. La présence des martyrs témoigne de l'union de l'Eglise terrestre et de la Jérusalem d'en-haut, tandis que le Christ est symbolisé de façon très parlante par l'autel qui est « oint » et dont les croix figurent les plaies du Crucifié [3].

[1] F. Louvel, *Le mystère de nos églises*, dans *la Maison-Dieu*, n° 63, p. 5-23.

[2] A. Martimort, *Le rituel de la consécration des églises, ib*, p. 86-95.

[3] Sur le symbolisme de l'autel voir le cahier 29 de *la Maison-Dieu*, « le mystère de l'autel ».

2. Les Eglises des premiers siècles

Les premières églises chrétiennes connues sont de simples immeubles aménagés pour les usages du culte, telle la maison d'église de Doura-Europos sur l'Euphrate ou le *titulus Equitii* à Rome. Lorsque la communauté chrétienne créa ses édifices propres à destination cultuelle, elle adopta généralement le type architectural des basiliques civiles, quitte à le modifier profondément en reprenant certains détails d'aménagement des sanctuaires païens d'initiation. Mais elle repensa les formules en fonction de ses propres assemblées cultuelles [4]. C'est ici que l'on saisit la primauté de l'assemblée, l'Eglise vivante, sur le lieu : le temple chrétien est conçu de telle manière que chacune des fonctions du culte puisse s'y exercer ; le mystère de l'assemblée se trouve exprimé par l'architecture même. L'église chrétienne apparaît comme une salle différenciée dont les deux zones principales traduisent la structure hiérarchique de l'Eglise : on a d'un côté le sanctuaire, lieu du sacrifice, où officie le président de l'assemblée, de l'autre la nef d'où l'assemblée participe au sacrifice.

Le monde antique connaît deux distributions principales : le système syrien et le système occidental. Chez les syriens l'autel est dans l'abside ; un voile-rideau, qui apparaît dès la fin du IVe s. [5], le sépare de la nef, ne s'ouvrant qu'à de rares instants ; la liturgie eucharistique se déroule toute entière dans le secret, sans que les fidèles voient l'autel ni le célébrant. Devant le sanctuaire se dresse une exèdre terminée, face aux fidèles, par un ambon ; le clergé y prend place, autour du trône de l'Evangile, pendant la liturgie de la Parole ; il se transporte ensuite dans le sanctuaire pour la liturgie du Sacrifice, à l'exception des ministres inférieurs qui restent devant le voile, hors du sanctuaire, durant le temps des Saints Mystères.

Le système occidental, — au moins pour les églises urbaines, — présente une distribution assez différente. Le clergé prend place dans l'abside autour du trône épiscopal : l'autel est situé sur une exèdre à la jonction de l'abside (clergé) et de la nef (fidèles). Son orientation dépend de plusieurs facteurs. Il importe beaucoup pour les chrétiens des premiers siècles que les prières soient dirigées vers l'orient ; si l'église est occidentée (le cas est assez fréquent) l'autel sera orienté, donc tourné vers le peuple [6]. Par ailleurs, l'autel est très vite lié au culte des martyrs ; à Rome et en Occident il s'élève fréquemment sur un tombeau ; pour que les fidèles puissent accéder jusqu'à celui-ci sans pénétrer dans le sanctuaire, on tourne l'autel vers le peuple et l'on ménage, dans sa partie inférieure, un *arcosolium* qui permet de vénérer le corps saint. Les raisons qui, ces dernières années, ont fait adopter l'autel face au peuple, sont donc très différentes de celles qui ont inspiré la pratique ancienne sur laquelle, en dehors de la tradition romaine, nous sommes d'ailleurs mal renseignés.

3. Le Sanctuaire

Les églises récemment construites témoignent souvent d'une certaine incompréhension de l'assemblée liturgique. Il semble que les constructeurs aient eu en vue la seule messe lue, célébration réduite, où le prêtre assisté d'un ou deux servants accomplit l'ensemble des fonctions cultuelles qui normalement reviennent à plusieurs ministres. Aussi voit-on parfois dans ces églises un autel immense, sans que la place ait été prévue dans le sanctuaire pour les évolutions des ministres, la proclamation de la parole, le siège du célébrant. La messe solennelle dans ces églises pose des problèmes presque insolubles. Pour éviter le retour de semblables erreurs, il faudrait se souvenir que l'église est construite non pour le culte rudimentaire d'une communauté qui retrouve péniblement le sens de la liturgie, mais pour le plein exercice de celle-ci.

Heureusement, les églises construites dans le passé avaient une vision plus juste des réalités : le chœur y est en général fort développé, même dans les paroisses rurales ; le défaut inverse est presque plus commun : sanctuaires en certains cas si vastes que les fidèles ont l'impression d'être étrangers à l'action qui se déroule à l'autel ; c'est le fait de certaines églises, autrefois conventuelles. Dans les églises au sanctuaire étendu une revalorisation des diverses fonctions liturgiques est aisée.

L'autel chrétien est le symbole du Christ, puisque Jésus-Christ est à la fois l'unique Grand-Prêtre, la victime et l'autel. Les témoignages de la tradition sur le Christ-autel sont innombrables, mais le symbolisme n'est plus saisi aujourd'hui par l'ensemble des chrétiens, dont l'attention va plutôt au tabernacle où le Christ est substantiellement présent. Evolution, changement de perspectives qui n'est pas nécessairement déviation. Qui aujourd'hui a une conscience bien nette de la liaison entre l'autel et le culte des martyrs, autrefois si populaire [7] ? Dans les églises de dimension moyenne, l'autel majeur qui devrait être l'autel unique est à la fois le lieu du Sacrifice et le lieu de la Réserve eucharistique.

Lieu du Sacrifice. Voilà le rôle, absolument premier, déterminant, de l'autel ; celui-ci doit être situé de telle façon que la participation active des fidèles au Saint-Sacrifice soit rendue aisée. Le désir légitime de faciliter celle-ci a occasionné, ces deux dernières décades, la multiplication des autels face au peuple. On en a presque fait un dogme du renouveau liturgique. Mais, à l'usage, les inconvénients se sont manifestés et une meilleure connais-

[4] N. Maurice-Denis Boulet, *La leçon des églises de l'antiquité*, dans *M-D.*, n° 63, p. 41-52. Voir également J. Gélineau, dans *l'Art sacré*, sept.-oct. 1960 et la recension donnée dans *Nouvelles de Chrétienté*, n° 292, p. 22-24.

[5] Voir Mgr G. Khouri-Sarkis, *Notes sur l'anaphore syraïque de S. Jacques*, dans *l'Orient syrien*, t. V (1960), p. 364-365 et 374-375.

[6] J. Gélineau, *Le sanctuaire et sa complexité*, dans *M.-D.*, n° 63, p. 53-68. — A.-M. Roguet, *L'autel*, *ib.*, p. 96-113 ; *Le lieu de la réserve*, p. 114-124. — A. Martimort, *La place du siège du célébrant*, p. 135-137.

[7] Ce qui est perçu encore aujourd'hui, c'est le lien moins intime qui existe entre l'autel et le culte des Saints. Celui-ci a occasionné, surtout à partir du XVIIIe siècle, une prolifération d'autels de dévotion en nombre bien supérieur aux nécessités du clergé.

sance de la pratique ancienne a permis de corriger certaines affirmations trop absolues. Sans méconnaître les avantages qu'il présente, force est de constater que l'autel face au peuple a aujourd'hui des partisans moins résolus et moins sûrs d'eux-mêmes. Par contre, les précautions nécessaires à la sauvegarde du caractère sacré de l'autel sont réaffirmées avec force [8].

Lieu de la Réserve eucharistique. Tel est l'aspect second de l'autel ; aspect qui depuis plusieurs siècles tend à prendre une importance presque disproportionnée. Il y a danger, aujourd'hui, de verser dans un radicalisme en sens contraire. Certains abus récents ont contraint l'Autorité à intervenir et à rappeler les règles canoniques édictées pour réglementer le culte liturgique de la sainte Réserve, fruit parfaitement légitime des explicitations théologiques et du développement de la piété populaire [9] :

« Le mouvement liturgique a insisté sur l'importance primordiale de la messe où l'Eucharistie est consacrée, offerte et distribuée, écrit le P. Roguet. Il ne faudrait pas qu'on puisse accuser ce renouveau — ou du moins ceux qui s'en réclament — de méconnaître un aspect important du culte eucharistique qui, s'il a été ignoré de l'antiquité et s'il reste encore très implicite en Orient, n'en constitue pas moins un progrès dans la prise de conscience du mystère » (p. 115).

L'autel après avoir été lié au culte des martyrs, à celui des images, l'est aujourd'hui à celui de la Sainte Réserve. Ce culte de nature intime, recueillie, exige une ambiance particulière ; il faut que les fidèles trouvent près de l'autel du Saint-Sacrement (l'autel majeur dans les petites églises, l'autel d'une chapelle particulière dans les grandes) un refuge de paix et de silence qu'ils chercheraient en vain ailleurs. L'architecte devra prendre en considération cette exigence.

Après l'autel, le lieu le plus important du sanctuaire est celui où se déroule la liturgie de la Parole : *l'ambon.* Beaucoup de sanctuaires modernes ne l'ont pas encore prévu ; les églises anciennes ne sont pas à cet égard beaucoup mieux pourvues. Il n'a probablement jamais existé dans les petites églises ; et dans les grandes il a disparu soit au XVII^e^ siècle, soit après la Révolution, en même temps que le jubé dont il faisait partie. Les nécessités acoustiques ont, entre temps, donné naissance à un dérivé : la chaire à prêcher. Homélie et prône n'ont plus pour théâtre le chœur, mais la nef.

La sonorisation des églises permet aujourd'hui d'envisager différemment le problème. L'ambon peut redevenir le lieu unique d'où sera proclamée l'Ecriture sainte et la Parole vivante de l'Eglise, à la condition qu'il réponde véritablement à sa définition. Il ne suffit pas, en effet, de supprimer la chaire et de parler devant un micro à la barrière de communion pour qu'il y ait un véritable « lieu de la Parole ». L'ambon est étymologiquement une *estrade* d'où le lecteur et le prédicateur puissent être vus et entendus convenablement par toute l'assemblée ; c'est un *lieu élevé* (ambon vient de *anabainein,* monter). La restauration du véritable ambon étant à peine esquissée, il est prématuré de supprimer les chaires à prêcher, surtout dans les grandes églises. A la jonction du sanctuaire et de la nef, il faudra prévoir aussi la place du commentateur que sa fonction rapproche plus du peuple que de l'autel.

Le célébrant est le président de l'assemblée liturgique. A la messe lorsqu'il n'officie pas à l'autel, et pendant les offices : Vêpres, Complies, « *pia exercitia* », il prend place sur un siège d'honneur dans le chœur. Ce siège est loin d'être toujours tel que le réclamerait sa fonction. Puisque le célébrant est « une présence du Christ au milieu de l'assemblée », il convient de revoir les aménagements du sanctuaire à la lumière de cette doctrine. Mais il y aurait, selon nous, danger d'archéologisme et prétention à vouloir restaurer, pour le simple prêtre, la pratique épiscopale ancienne du trône au fond de l'abside.

4. La Nef

Isolée du sanctuaire par une clôture traditionnelle, la nef [10] se présente essentiellement comme l'espace du peuple. D'aucuns, paraît-il, n'hésitent pas à supprimer le banc de communion auquel ils reprochent de séparer clergé et peuple, autel et nef. C'est une lourde erreur, qui suppose une méconnaissance de la structure hiérarchique de l'Assemblée, une ignorance de la pratique universelle de l'Eglise et l'oubli des lois élémentaires de la psychologie [11]. Il suffit de comparer cette manière cavalière de faire au respect dont les orientaux entourent le sanctuaire ; ils en excluent tout profane, les clercs eux-mêmes n'y pénètrent que sous certaines conditions et la poussière du sanctuaire participe elle aussi au caractère sacré.

Ces coutumes ont fait l'objet d'une législation spéciale :

[8] Les inconvénients de l'Autel face au peuple ont été signalés dans l'*Ami,* 1955, p. 624-626. « Je souhaiterais que les architectes recourent plus souvent au baldaquin ou au *ciborium,* écrit le P. Roguet. Non seulement celui-ci est parfaitement liturgique — il est même théoriquement obligatoire — au point que le trône de l'évêque n'a pas droit au dais si l'autel du Saint-Sacrement en est dépourvu. Non seulement le ciborium ou le dais mettent en valeur le caractère sacré et royal de l'autel. Mais encore ils permettent d'occuper le volume du sanctuaire en laissant à l'autel des dimensions humaines » (p. 109). On n'oubliera pas, néanmoins, les conseils prudents du P. Régamey, *Architecture de l'autel et exigences liturgiques,* dans *M.-D.,* n° 29, p. 71 ss.

[9] Voir entre autres, le discours de S. S. Pie XII aux Congressistes d'Assise dans *La Revue grégorienne.* 1957, n° 1-2, p. 7-19, ou dans *l'Ami,* 1956, p. 767-72. — Le décret de la S. C. des Rites du 1. VI. 57, le Commentaire de Mgr Noirot dans l'*Ami,* 1956, p. 552-555 et celui du chan. A. Martimort, dans *la Maison-Dieu,* n° 51, p. 132-145.

[10] J. Gélineau, *La nef et son organisation,* dans *M.-D.,* n° 63, p. 69-85.

[11] Le cancel, barrière à claire-voie plus élevée que notre table de communion apparaît dès les commencements de l'architecture chrétienne. Il tend vite à se transformer en une colonnade que l'on peut fermer avec des rideaux, se rapprochant ainsi du voile-rideau syrien. Le culte des images, après la crise iconoclaste, a amené l'église byzantine à faire du cancel une véritable paroi opaque. L'Occident a suivi cet exemple avec un assez fort retard pour finalement créer le jubé à partir du X^e^ s. Sur cette question, voici l'ouvrage de J. Dwirnyck, *Le Rôle de l'iconostase dans le culte divin,* Montréal, 1960.

« Les Occidentaux du xx[e] siècle trouveront-ils ces résolutions canoniques excessives ? écrit Mgr Khouri-Sarkis. Peut-être ! Le « trop » nous semble cependant préférable au « trop peu ». Les Orientaux peuvent avoir exagéré l'expression de leur respect envers le « sacré ». Les Occidentaux ont, de leur côté, exagéré dans le sens contraire »[12].

Gardons au moins un respect scrupuleux de notre propre législation liturgique et des coutumes immémoriales destinées à sauvegarder le caractère sacré du sanctuaire.

La nef a pour fonction de rassembler le peuple de telle manière qu'il entende aisément la Parole, qu'il y prie et chante en commun, et qu'il participe comme il convient au Sacrifice eucharistique. Trois exigences qui devraient écarter les projets d'église trop vaste. Lorsque l'église est trop grande, le contact entre célébrant, ministres et fidèles s'établit difficilement et les fidèles ne forment pas une assemblée cohérente et unie dans l'action liturgique... Même si l'église est à l'échelle « humaine », il faudra prévoir des espaces permettant un regroupement de l'assemblée : il ne faut pas qu'aux messes de semaine celle-ci se sente perdue dans une nef trop vaste. Les dégagements seront suffisants pour rendre facile la procession d'entrée, la procession de communion et la quête qui, aujourd'hui, tient lieu d'offrande.

La place adéquate de la schola est difficile à trouver. Il ne faut pas que les chanteurs soient coupés de l'ensemble des fidèles qu'ils doivent moins suppléer qu'entraîner pour les chants de l'Ordinaire. L'idéal serait de placer la schola en un lieu d'où elle puisse voir l'autel et l'ambon, se sentir solidaire de la nef et être bien entendue : la tribune a le désavantage de trop séparer les chanteurs de l'assemblée et de poser un problème délicat pour la communion.

Les nouvelles rubriques de la Vigile pascale, la pratique de plus en plus fréquente des baptêmes communautaires conduiront peut-être à réviser la place du baptistère[13]. Pourtant l'emplacement traditionnel est bien en situation, et correspond parfaitement à la nature du sacrement ; le baptême est l'entrée dans la communauté, la porte des autres sacrements de l'Eglise. Le P. Roguet propose, ici, de placer le baptistère « *in conspectu fidelium* », en haut de la nef, assez rapproché de l'autel majeur, mais en contrebas. Il serait évidemment fermé de grilles et assez vaste pour permettre les baptêmes collectifs. On y trouverait l'armoire aux saintes huiles et une autre pour les accessoires (registres, rituel, sel...). Aux fêtes baptismales, le baptistère serait fleuri.

Les zones de passage entre la rue et l'église ont une importance extrême[14]. Il faut de toute nécessité une transition entre l'agitation extérieure et le lieu des mystères : un hall à l'abri du vent et de la pluie qui puisse favoriser les échanges entre paroissiens à la sortie des assemblées cultuelles et désencombrer l'église des avis et des affiches (nom de l'église, adresse du presbytère, horaire des offices, places, calendrier liturgique, indications sur la vie communautaire...) ; le petit commerce : journaux, livres, brochures, qui n'est jamais bien en place dans l'église elle-même, y trouverait asile. Il serait bon de prévoir une entrée spéciale accessible aux infirmes (plan incliné au lieu de marches, par exemple).

5. Aménagement et construction des Eglises[15]

« Beaucoup de nos églises existantes répondent mal aujourd'hui aux exigences organiques de l'assemblée chrétienne. Un problème d'aménagement se pose donc » (p. 238). Problème délicat, l'enquête lancée par le C.P.L. le montre assez ; trop d'actions se sont faites sans le contrôle des autorités compétentes, ecclésiastiques et artistiques, et sans le consentement du propriétaire légal de l'église, d'où certains résultats désastreux. Les innovations trop rapides et les modifications brutales sont à déconseiller : l'église n'est pas seulement l'affaire du curé ; celui-ci doit se garder d'étouffer la sensibilité spirituelle du peuple fidèle ; il la dirigera, l'éduquera progressivement et fera désirer à son peuple les modifications qui s'imposent. Toujours le curé veillera à maintenir le contact avec son évêque et saura, sur le plan artistique, faire confiance aux gens de métier.

Aménager ne suffit pas : il faut construire ; les grands centres urbains en croissance continuelle sont en général très démunis de lieux de culte dans leur périphérie. L'absence d'églises est une cause de déchristianisation. Il faut donc prévoir de vastes plans d'ensemble. Or c'est au niveau du quartier que se reconstituent les communautés humaines dans les trop grandes villes, la paroisse se situera donc au niveau du quartier ; le chrétien moyen hésitera toujours à en franchir les limites pour fréquenter une église éloignée. L'optimum numérique de la paroisse évolue autour du chiffre d'un millier de familles (soit 3 à 5.000 âmes). En fait, la cité paroissiale devra être prévue à l'échelle du quartier, 6 à 10.000 âmes.

La nouvelle église est un signe dans la cité ; elle doit refléter la place que tient l'Eglise dans la cité temporelle ; elle se présentera comme un appel à la prière au centre vital du quartier, un peu en retrait cependant pour bénéficier du maximum de recueillement. L'église symbolise la communauté qu'elle rassemble et en porte l'image. Ce n'est ni l'entreprise du curé, ni celle de l'architecte : c'est l'œuvre commune de la paroisse ; elle vient s'insérer dans la Tradition vivante de l'Eglise et se doit, en conséquence, d'être conforme à la législation ecclésiastique. L'église durera plus longtemps que ceux qui l'ont bâtie ; il faut donc penser aux générations qui suivront et viendront à leur tour y prier. Enfin, l'église est le centre du bloc paroissial qui sera prévu en même temps

[12] Art. cit., p. 383.

[13] A.-M. Roguet, *Le baptistère*, dans *M.-D.*, n° 63, p. 125-134.

[14] Cf. Rapport sur l'accueil des fidèles (R. P. Hum. Abbé Kammerer, Abbé Morlot, Abbé Duhamel, R. P. Bataillon), p. 147-158.

[15] P. Carrière, *J'ai une église à aménager*, *ib.*, p. 159-189. — L. Kammerer, *J'ai une église à construire*, p. 190-208. — P. Pinsard, *Ce que les architectes demandent aux curés qui ont à bâtir une église*, p. 209-216. — Mgr G. de Vaumas, *L'église dans la cité*, p. 217-233.

qu'elle et qui viendra la compléter, conformément à la tradition la plus ancienne de l'Eglise.

On ne demande pas au curé d'imposer à l'architecte des vues esthétiques, mais d'établir un programme détaillé, tenant compte des besoins spirituels et matériels de la communauté qu'il dirige ; les éléments en seront classés par ordre d'importance en sorte qu'il soit possible de retenir seulement l'essentiel si l'ensemble n'est pas financièrement possible. Mais curé et communauté paroissiale se garderont de brider la sensibilité artistique de l'architecte dans la réalisation du programme, et de lui imposer leurs vues dans un domaine qui est le sien. Celui-ci de son côté ne perdra jamais de vue la communauté pour laquelle il travaille et dont il doit respecter les besoins.

Les participants de la Session ont demandé au C. P. L. de faire paraître un aide-mémoire pour guider curés-bâtisseurs et architectes dans l'élaboration du programme général d'une église. On peut en souhaiter la parution prochaine.

* *

II. — ART CHRETIEN CONTEMPORAIN

Lors de la dernière Session du C.P.L., l'abbé L. Kammerer déplorait l'absence d'ouvrage d'ensemble, destiné au public français, qui permette au prêtre chargé de la construction d'une église de se faire une idée des réalisations de l'architecture contemporaine (*Maison-Dieu*, n° 63, p. 195). Le livre de J. Pichard, « *Les églises nouvelles* » comble partiellement cette lacune [1]. A l'aide d'une documentation photographique soignée et abondante (176 vues) il présente le meilleur des réalisations contemporaines ; grâce à un commentaire succinct qui sera goûté de différentes façons selon la formation reçue, J. Pichard rend possible un inventaire de cinquante années fécondes en promesses.

L'expression du « *sacré* » n'a jamais été liée à une technique, à des procédés de construction et à l'emploi de matériaux déterminés. Il est certain que la vie artistique de notre époque est incomparablement plus riche — pour l'architecture au moins — que celle du XIX^e^ siècle. Reste à savoir si dans le domaine de l'art sacré notre époque saura trouver une expression adéquate. Créer une œuvre d'art sacré c'est réaliser un objet qui soit digne d'être réservé au service divin, qui serve aisément de véhicule à la prière des fidèles, quel que soit leur degré de culture, et leur rende Dieu transparent. A des hommes distraits par la vie quotidienne si pauvre spirituellement, il faut des « maisons priantes » pour reprendre l'expression de Rouault.

Le XIX^e^, siècle de confort et de copie n'a pas créé ; seuls ont été féconds les arts d'expression individuelle. L'architecture civile n'est pas mieux servie que l'architecture religieuse ; dès la fin du XIX^e^ cependant, un redressement s'esquisse ; la nouvelle architecture naît en même temps sur le plan sacré et profane. Notons que plusieurs des « découvreurs » sont élèves directs ou indirects de Viollet-le-Duc, le grand architecte qui s'affligeait tant de voir le mouvement d'intérêt pour le Moyen Age suscité par lui, prendre une direction stupide :

« En supposant qu'un architecte médiéval revienne parmi nous, avec ses formules et les principes auxquels il obéissait de son temps, et qu'il puisse être initié à nos idées modernes, écrivait-il, si l'on mettait à sa disposition les perfectionnements apportés dans l'industrie, il ne bâtirait pas un édifice du temps de Philippe-Auguste ou de saint Louis parce qu'il fausserait ainsi la première loi de son art qui est de se conformer aux besoins et aux mœurs du moment, d'être rationnel... Pour que l'artiste respecte son œuvre, il faut qu'il l'ait conçue avec la conviction intime que cette œuvre est émanée d'un principe vrai, basé sur les règles du bon sens... Comment supposer qu'on respectera l'artiste qui, soumis à toutes les puérilités d'un amateur fantasque lui bâtira suivant le caprice du moment une maison chinoise, arabe, gothique ou de la renaissance ?... (l'art médiéval) n'est qu'un langage dont il faut apprendre à se servir pour exprimer sa pensée, mais non pour répéter ce que d'autres ont dit... Nous l'avons vu trop souvent, ce qui manque surtout aux conceptions modernes en architecture, c'est la souplesse, cette aisance d'un art qui vit dans une société qu'il connaît ; notre architecture gêne ou est gênée, en dehors de son siècle, ou complaisante jusqu'à la bassesse, jusqu'au mépris du bon sens » [2].

En général l'emploi des techniques nouvelles adaptées à des formes conçues pour matériaux anciens aboutit entre 1900 et 1920 à des constructions assez hétéroclites. Avec les années qui suivent commence une période où les artistes oscillent entre plusieurs tendances, selon qu'il obéissent à tel ou tel impératif : ils mettent l'accent soit sur le caractère fonctionnel, l'église devant avant tout être le lieu de l'assemblée liturgique (c'est le point de vue réclamé de préférence par le prêtre et bien mis en lumière lors de la dernière session du C.P.L.) — soit sur le caractère religieux (auquel sont surtout attentifs les fidèles) — soit sur la beauté plastique (l'aspect qui intéresse principalement l'architecte). Ces trois tendances sont illustrées abondamment par l'ouvrage.

La première génération des artistes chrétiens parmi lesquels on compte Dom Bellot et Bohm, a surtout été préoccupée du caractère religieux, de l'intensité spirituelle de leur œuvre. L'A. ne cache pas une sympathie peu partagée aujourd'hui pour l'école néo-régionaliste de 1935-1940 : « On ne saurait dire que ce mouvement était dépourvu de toute justification et il n'est pas impossible qu'allégé d'un contenu trop passéiste, nous le revoyions reprendre un jour quelque vie. » Les églises de la Suisse romande, nous dit-il, « sont gaies et saines comme une demeure paysanne, nettes de toute production de bazar et entretenues avec soin. Elles sont accueillantes, elles tiennent leur place coutumière sur la place du village, elles sont traditionnelles et elles ont un visage jeune. »

Avec Perret s'ouvre la période de la stricte fidélité au but et au matériau : le caractère fonc-

[1] Joseph PICHARD, **Les églises nouvelles à travers le monde.** (23 × 27), 200 p., 176 reproduct. hélio ; 39,50 NF. — Ed. des Deux-Mondes, Paris, 1960.

[2] E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XI^e^ au XV^e^ siècle*, Paris, 1876, Préface : passim.

tionnel. Le chef-d'œuvre du Raincy remonte à 1922 ; malheureusement il est resté isolé en France ; son exemple a été trop peu suivi sur les chantiers du Cardinal. A cette époque les pays allemands connaissaient des réalisations valables beaucoup plus nombreuses que la France. La Suisse alémanique se montre à cet égard d'une particulière richesse ; on y peut réellement parler d'une école : retour à la simplicité, aménagement d'espaces calmes et clairs, grande rectitude des lignes ; ces qualités ont un revers, certaines des nouvelles églises ne sont pas exemptes d'une certaine sévérité, d'une pauvreté et d'une rigidité où plusieurs ne se sentent pas à l'aise.

Ce n'est pas avant 1945 que la France entre définitivement dans la voie de l'architecture fonctionnelle. La reconstruction qui suivit la guerre s'est faite sans grand programme d'ensemble, un peu au gré des circonstances, malgré l'effort des coopératives de construction. Elle est marquée d'une volonté de ralliement à l'école de Suisse alémanique ; on y retrouve les mêmes qualités fondamentales, les écueils restent les mêmes ; en certains cas-limite on a pu parler de « désert spirituel ».

La décoration d'Assy et la construction de Vence marquent un tournant dans les conceptions de l'art chrétien, parce que l'on fit alors appel sans distinction aux plus grands des artistes contemporains, uniquement pour leur valeur artistique sans tenir compte du caractère religieux de leur œuvre antérieure ni de leur capacité d'exprimer un art à la portée des plus humbles. On se souvient des remous provoquée par cette intrusion que l'A. juge nécessaire, sans approuver entièrement son résultat qui manque certainement d'homogénéité. Le caractère trop personnel d'œuvres de ce genre les rendra longtemps encore — peut-être toujours — imperméables à l'ensemble de l'Assemblée chrétienne et, de ce fait, impropres à remplir la fonction qui s'impose à l'art religieux.

Sous la rubrique « *Recherches plastiques dans l'architecture* », l'A. nous fait connaître une nouvelle tendance qui débute avec Ronchamp. Ces recherches sont-elles heureuses ? le manque de recul rend un jugement difficile. Permettront-elles une expression religieuse plus parfaite ? Les réalisations effectuées jusqu'à présent ne sont pas probantes et l'A. reste assez réservé malgré sa sympathie. On a l'impression d'avoir quitté la rigueur un peu froide de l'église purement fonctionnelle pour une région où règne la fantaisie la moins rationnelle. Comme certains des décorateurs d'Assy, l'artiste, selon nous, dépasse difficilement son horizon personnel pour atteindre à l'universel.

Nul besoin de contester la valeur de l'émotion esthétique éprouvée par plusieurs devant les œuvres de ce genre, à fortiori leur sincérité ; mais comment ignorer le problème ? Pour beaucoup, ces « recherches plastiques » restent inassimilables et il est vraiment trop simple d'en rendre responsable le manque d'ouverture et les préjugés. La raison est autre ; ne serait-ce pas d'abord le caractère irrationnel de l'art nouveau ? *Animus* est aujourd'hui le parent pauvre, pour reprendre l'allégorie de Claudel, tandis qu'*Anima* triomphe sans modestie ; mais *Animus* subit violence ; la contrainte qu'on lui impose, ne va pas sans nuire à *Anima* elle-même si toutefois c'est bien d'elle qu'il s'agit. En tout cas l'homme entier en pâtit. Nous ne forçons pas la note, voici comment A. Frossard traduit dans sa langue le sentiment commun :

(« L'homme moderne) est en état permanent d'inventaire et d'invention. Pendant ce temps son âme sommeille et fournit en romans somnambuliques le compte rendu incomplet de ses cauchemars : toutes ces carapaces de béton soulevées en lignes bizarres, poussant des coudes inattendus, c'est le dormeur pris sous ses draps qui se débat en cherchant la sortie. Le béton cherche sa forme, mais de préférence une forme inintelligible, échappant simultanément à la droite et à la courbe, qui soit indétermination pure, simple virtualité matérielle sans appui ni repère pour la main, l'œil ou l'esprit, comme ces constructions modernes pareilles à des assemblages déconcertés de perspectives en fuite perpétuelle devant le regard, et qui dérobent systématiquement à la curiosité de l'intelligence leurs lignes évasives de monuments à l'Absence » (*Les greniers du Vatican*).

Le chapitre sur la difficile intégration des Arts confirme l'impression déjà ressentie : nous ne disposons pas encore, sauf exceptions peu connues, d'une sculpture religieuse capable de porter la prière des fidèles. D'autre part une confusion subsiste, celle de l'art *abstrait* qui se veut *représentatif :* deux termes inconciliables s'il en fut ! Si l'art abstrait consent à rester à sa vraie place, celle de la pure décoration, la principale difficulté disparaît ; mais il usurpe trop souvent la place de l'art représentatif.

Quant aux *nouveaux programmes*, plusieurs des édifices qui y sont présentés entreraient sans difficulté sous les rubriques précédentes ; l'œuvre de beaucoup la plus importante, la basilique St-Pie X à Lourdes, marquant le triomphe du *fonctionnel*. Par contre il faudra encore un long temps d'adaptation pour permettre aux générations qui montent de comprendre les églises de la nouvelle capitale Brasilia ; l'architecture civile contemporaine ne nous y a pas encore assez préparés.

Remercions l'A. de ce livre si bien documenté ; l'architecture moderne s'y révèle riche en promesses et pourra produire de nouveau des chefs-d'œuvre d'art chrétien le jour où une synthèse du fonctionnel et du spirituel aura été réalisée.

* *

III. — INITIATION CHRETIENNE ET CELEBRATION PASCALE

La liturgie du Carême a été élaborée en fonction des trois sacrements d'initiation chrétienne : baptême, confirmation, eucharistie. C'est être fidèle à l'esprit de l'Eglise que d'utiliser pleinement les possibilités qu'elle nous offre.

Concevoir le Carême comme une occasion de renouveler notre initiation chrétienne est relativement aisé ; il suffit de faire de la prière liturgique le moteur de notre vie personnelle, de nous laisser pour ainsi dire porter par la prière de l'Eglise. Mais les problèmes se posent en nombre dès qu'il s'agit, sur le plan communautaire, de revaloriser le Carême et d'en faire la préparation

effective aux sacrements d'initiation. La durée du Carême ne coïncide évidemment pas avec celle de la catéchèse complète, elle ne l'a jamais fait ; seule la période ultime de la catéchèse peut trouver place dans les quarante jours. Force est bien d'avouer, d'autre part, que les conditions actuelles de la vie ecclésiastique se prêtent mal à la restauration des trois sacrements d'initiation dans le cadre de la Vigile pascale. Sauf en pays de mission et dans quelques grands centres urbains, l'administration du baptême au cours de la nuit pascale demeure une exception. Par contre, beaucoup désireraient voir le renouvellement des promesses du baptême qui marque l'entrée dans la vie chrétienne pleinement consciente, et la première Communion reprendre leur place au cœur de l'Année liturgique. Ceci même suppose résolues de nombreuses difficultés d'ordre pratique.

La présente chronique n'a pas la prétention de résoudre ces questions, mais seulement d'indiquer quelques études récentes et de faire connaître l'essentiel de leurs suggestions. Elle portera successivement sur le Baptême, le Renouvellement des engagements du baptême, la Première Communion, la Confirmation, pour terminer par quelques indications sur l'utilisation de la liturgie quadragésimale dans ces diverses perspectives.

1. Le Baptême

La Catéchèse du baptême. — Pour les Pères, la catéchèse baptismale a un double but : initier le futur chrétien à l'histoire du salut, le préparer à entrer dans une communauté de salut [1]. Les catéchèses patristiques commencent généralement par un exposé des avances divines envers l'homme — l'histoire du salut, — pour éveiller une réponse chez l'auditeur ; la catéchèse est ainsi l'initiation à un mystère d'amour. Mais l'histoire du salut, qui est l'histoire d'un long conflit entre Dieu et les forces du mal, ne se termine pas à la Pentecôte ; elle recommence pour chacun des chrétiens à dater du jour où Dieu l'appelle ; le chrétien doit être armé en conséquence. Il est donc initié pendant son catéchuménat à la lutte que le Christ continue en son Corps qui est l'Eglise : exorcismes, onctions, renonciations à Satan, confession des péchés, jeûne, autant d'industries par lesquelles le catéchumène est préparé et entraîné à la lutte contre le démon.

La communauté s'engage avec lui, l'accompagnant de ses prières et de ses jeûnes. Le Carême, qui prépare aux sacrements chrétiens les *competentes,* est une période d'ascèse pour toute l'Eglise. Ceci et un enseignement approprié sur la nature de l'Eglise, peuple de l'alliance nouvelle, seul accrédité à rendre à Dieu un culte parfait, ouvrent le catéchumène au sens de l'Eglise et le préparent à participer au culte de la communauté qui trouve son sommet dans le Sacrifice eucharistique.

Une catéchèse complète fera donc bien d'utiliser les principaux thèmes patristiques [2]. Ils ne sont cependant pas assimilables tels quels par les mentalités modernes, mais il est bon de les avoir à l'esprit pour comprendre la liturgie du Carême, la richesse des textes utilisés, et se trouver en mesure de les faire connaître aussi bien à nos actuels catéchumènes — ceux des pays de mission et ceux des grandes villes — qu'aux enfants qui se préparent à un engagement personnel dans la vie chrétienne.

Liturgie du baptême et catéchuménat. — L'expansion missionnaire du XVI[e] siècle a replacé l'Eglise en face d'un problème qui, pour n'être pas nouveau, ne s'était pas posé avec acuité depuis longtemps : celui de l'accession d'adultes aux sacrements d'initiation. Mis à part quelques cas de conversions forcées et de baptêmes en masse, les missionnaires espagnols et portugais du XVI[e] s. se sont toujours efforcés de donner aux candidats au baptême une préparation adéquate [3]. Les Conciles du Mexique et des Indes élaborent un embryon de législation sur l'admission aux sacrements d'initiation, qui donnera naissance à une nouvelle forme de catéchuménat. Mais cela sans référence aux cérémonies que le Rituel Romain bloque en une seule célébration depuis la disparition de l'ancien catéchuménat... Le cardinal Sanctorius, président de la commission « *pro animarum conversione* », ancêtre de la Propagande, envisageait, lui, une restauration liturgique du catéchuménat. Dans le travail inédit qu'il laissa sur le Rituel, se trouvaient deux traités « *de recipiendis et instruendis catechumenis* » et « *de neophytis instruendis atque juvandis* », qui prévoyaient l'échelonnement de l'*Ordo baptismi* sur toute la longueur du catéchuménat : on y trouvait, par exemple, les rites d'entrée avant la réception dans la maison des catéchumènes où les futurs chrétiens devaient passer les quarante jours de préparation ; durant la période préparatoire, les catéchumènes devaient bénéficier d'une catéchèse pré-baptismale portant sur la Trinité, les grandes lignes de l'histoire du salut, les prières, la morale chrétienne. Le baptême lui-même, dans le projet de Sanctorius, était précédé d'une confession extra-sacramentelle et d'un jeûne de deux ou trois jours ; après l'initiation, les néophytes demeuraient encore quelque temps dans la maison des catéchumènes pour une assimilation plus profonde des mystères sous la lumière du sacrement reçu.

C'est le carme Thomas de Jésus qui assura le succès des deux opuscules de Sanctorius en les insérant dans son « *De procuranda salute omnium gentium* », œuvre monumentale publiée en 1615, que la S. C. de la Propagande diffusera elle-même et fera rééditer en 1632. Pourtant, à partir de 1665, il n'est plus question de l'échelonnement des cérémonies du Rituel, ni dans les « *Instructiones ad munera apostolica rite obeunda* » de MMgr Lambert de la Motte et Pallu, ni dans les « *Monita ad missionarios* », instruction officielle de la Propagande qui reprend l'essentiel des « *Instructio-*

[1] C'est ce qu'a fait ressortir une étude de J. Lécuyer, « Théologie de l'Initiation chrétienne d'après les Pères », dans la *Maison-Dieu,* n° 58, p. 5-26.

[2] L. Hegele, « Catéchèse mystagogique du baptême », dans *Paroisse et Liturgie,* 1960, n° 120-162.

[3] J. Beckman, « L'initiation chrétienne et la célébration baptismale dans les missions du XVI[e] à nos jours », et J. Christiaens, « L'organisation d'un catéchuménat au XVI[e] », *Maison-Dieu,* n° 58.

nes » de Lambert de la Motte. La pratique préconisée par Thomas de Jésus sur la base du travail de Sanctorius se maintint-elle ? fut-elle seulement appliquée ?

On ne sait au juste. Seulement, au début du XVIII[e] s., le lazariste Mgr Jean Müllener connaît au Sé-tchuen un catéchuménat liturgique d'un caractère assez particulier. La coutume se maintint plus ou moins légitimement jusqu'en 1866, date à laquelle Mgr Faurie la supprima définitivement après consultation du Saint-Office.

Partout ailleurs le catéchuménat s'organisa sans tentative de restauration de l'antique *Ordo baptismi.* On peut le regretter, car la cérémonie actuelle est difficile à comprendre et la situation nouvelle de l'Eglise aurait pu occasionner un retour à l'ensemble liturgique et baptismal élaboré aux IV[e] et V[e] siècles. Le nouveau catéchuménat aliturgique instauré dans la pratique ne donne pas au même degré le sens des réalités sacramentelles au futur chrétien.

Le cérémonial même du baptême a suscité parfois des difficultés, soit de la part des missionnaires surchargés de travail qui l'ont trouvé trop onéreux, soit de la part des autochtones qui répugnaient par tradition locale à certains rites (en Chine : l'attouchement avec la salive — dans les Indes : l'exsufflation). La coutume s'est malheureusement introduite en Extrême-Orient de prendre pour les baptêmes d'adultes les cérémonies du baptême des enfants, plus courtes, et de faire du baptême une cérémonie privée.

L'élaboration des rituels bi-lingues, la restauration de la pratique communautaire des cérémonies baptismales esquissée depuis un certain temps, promettent de porter les meilleurs fruits. Mais l'échelonnement de l'*Ordo baptismi* semble hautement souhaitable, car les diverses étapes du catéchuménat ne sont plus aujourd'hui marquées que par des cérémonies para-liturgiques, beaucoup moins riches et dépourvues de caractère officiel : le catéchuménat gagnerait certainement à utiliser toutes les ressources du Rituel. Les démarches parlantes que celui-ci impose au candidat une fois remises en place, pourraient corriger ce que présente de trop scolaire l'enseignement catéchétique donné en pays de mission. D'autant que le Rituel plonge ses racines au plus profond de l'univers biblique et se trouve ainsi répondre parfaitement aux besoins spirituels de populations dont la culture reste fondamentalement très différente de la nôtre [4]. Il est à peine besoin de rappeler que cette restauration de l'*Ordo baptismi* ne saurait se faire en dehors de l'autorité compétente et qu'il faut savoir résister à la tentation d'aller trop vite.

La célébration du baptême. — La restauration de l'*Ordo baptismi* concerne surtout les pays de chrétienté missionnaire. La discipline du baptême des enfants intéresse toute l'Eglise, vieux pays et nouveaux diocèses. Plusieurs communiqués épiscopaux récents ont rappelé quelques points de discipline, particulièrement importants pour une compréhension exacte du rite et une revalorisation du cérémonial.

On se souvient de l'Avertissement donné par le Saint-Office, le 18 février 1958, et rappelant la nécessité de baptiser les enfants « *quam primum* » après la naissance (texte dans l'*Ami* 1958, p. 752). Dans les cas normaux le baptême conféré à la sortie de la maternité ne va pas à l'encontre de l'esprit de la décision du Saint-Office, comme il ressort d'une lettre adressée le 10 mars 1958 par le cardinal Pizzardo, Secrétaire du Saint-Office, à Mgr Weber, évêque de Strasbourg [5]. Un important communiqué épiscopal de Mgr l'archevêque de Besançon qualifie « d'abus » « les baptêmes isolés ou plus ou moins en série, conférés dans les maternités à des enfants qui ne sont pas en péril de mort » [6].

Le lieu normal du baptême est l'église paroissiale des parents et non la chapelle de la maternité, *a fortiori* une chambre ; mieux vaudrait donc, dans la plupart des cas, attendre le retour de la mère à son domicile. Le « *quam primum* » du canon 770, qui est à bon droit un souci majeur des familles chrétiennes et du clergé, peut donc s'entendre des premiers jours qui suivent le retour de la mère à son domicile. Mais si la maternité se trouve dans la ville même où habitent les parents, il n'est nullement besoin d'attendre le rétablissement de la mère ; le baptême doit normalement avoir lieu dès que l'enfant peut sans danger être amené à l'église paroissiale ; au siècle dernier, les familles vraiment chrétiennes dans les paroisses rurales n'hésitaient pas à porter l'enfant à l'église le jour même de sa naissance ; la prudence dictera sans doute aujourd'hui une autre conduite, mais l'intention profonde doit rester la même : que Dieu prenne possession sans tarder de sa nouvelle créature et que l'enfant bénéficie au plus tôt des richesses de la Rédemption.

Il faudra veiller, en outre, à assurer aux baptisés d'authentiques parrains, de vrais chrétiens qui connaissent leurs responsabilités ; ils contractent, en effet, un engagement des plus sérieux en ce qui concerne la future persévérance du baptisé. De même, le nom de baptême doit placer l'enfant sous la protection d'un vrai saint et non d'une quelconque vedette de cinéma.

Le nouveau *Rituel belge* du baptême des enfants apporte plusieurs innovations du plus haut intérêt [7]. Il veille à rendre au baptême son caractère communautaire. Le chapitre III de l'*Ordo baptismal* prévoit, en effet, un « rite plus solennel » destiné à mieux faire prendre conscience à la paroisse que le baptême est l'entrée d'un nouveau membre dans la communauté ecclésiale. Le rite se célébrera au moins une fois l'an, au jugement du curé, mais de préférence au Temps pascal : une portion importante de la paroisse y assistera ; la 1[re] partie

[4] X. Seumois, « La structure de la liturgie baptismale romaine et les problèmes du catéchuménat missionnaire », dans *M.-D.*, n° 58, p. 83-110 et J. Sefer, « Les rites du baptême », dans J. Hofinger, *Pastorale liturgique en Chrétienté missionnaire*, Bruxelles, 1959, p. 275-280.

[5] *Bulletin eccl. du dioc. de Strasbourg*, 1958, p. 212.

[6] Communiqué épiscopal du diocèse de Besançon reproduit dans *M.-D.*, n° 62, p. 134-136. — Voir également celui du diocèse de Belley, dans *Par. et Lit.*, nov. 1960, p. 520 ss.

[7] Cf. *Quest. lit. et par.*, 1960, n° 2, p. 170-172.

du rite se déroule à l'entrée de l'église ; la 2e à l'entrée du chœur et la 3e dans le chœur lui-même, comme à la Nuit pascale. Le prêtre, qui a revêtu étole et chape, peut être assisté d'un diacre en dalmatique, à son défaut d'au moins deux acolythes. Au cours des processions d'accueil, le peuple chante des psaumes baptismaux ; il s'associe au *Credo* et au *Pater*. Le rite se termine par une courte litanie ou, si possible, par la sainte messe.

On a suggéré que le clergé des paroisses de quelque importance demande aux parents dont les enfants naissent dans les deux dernières semaines de Carême, de faire baptiser ceux-ci au cours de la Vigile pascale : ce serait certainement une célébration communautaire très parlante et, somme toute, assez facile à réaliser.

Signalons encore quelques catéchèses élémentaires des rites baptismaux à insérer aux principales articulations de la célébration. Nous disons bien : aux principales articulations, car pour les sacrements aussi bien que pour la messe il importe que les commentaires restent discrets et ne viennent pas rompre le rythme de la cérémonie en fragmentant le rite. On renoncera à tout dire ; il faudra se contenter de l'essentiel, en évitant un double écueil : ne dire que des banalités et allonger démesurément la célébration par des dissertations patristico - archéologiques qui ne sont pas de mise [8].

2. Première Communion, Profession de Foi Chrétienne et Confirmation

La profession de foi chrétienne. — Historiquement la rénovation des vœux du baptême est apparue comme un complément, une solennisation de la Première Communion. Les Jésuites aux Pays-Bas, S. Vincent de Paul en France prirent, vers 1620-1630, l'initiative de solenniser la Première Communion pour marquer la conclusion de l'instruction catéchistique. Au XVIIIe s. on ajouta à cette solennité exclusivement eucharistique, et seulement à titre secondaire, une cérémonie de caractère baptismal, appelée « Rénovation des vœux du baptême » [9] ; cette cérémonie n'était pas une innovation, on la pratiquait couramment depuis le XVIIe s. en France pour conclure les Missions populaires. Le décret de S. Pie X sur la Communion des petits enfants a changé notablement les perspectives de la Première Communion. Le caractère eucharistique de la « Communion solennelle » est passé au second plan au profit du caractère baptismal de la Rénovation. Mais il a tout avantage à démarquer plus fidèlement le dialogue du baptême avec sa renonciation à Satan (corrélativement l'adhésion au Christ) et la profession de foi chrétienne, l'engagement pratique de vivre selon la foi reçue au baptême. Le dialogue pourrait être complété par certains des rites baptismaux secondaires, comme la tradition du vêtement blanc et la remise du cierge.

La Vigile pascale, célébration centrale du mystère chrétien, serait certainement un cadre idéal pour la Première Communion et la Profession de vie chrétienne. Que d'obstacles néanmoins à leur insertion dans la liturgie de la Nuit pascale ! Le moindre est celui du cérémonial : comment juxtaposer de façon satisfaisante la rénovation collective des promesses baptismales par la communauté paroissiale et la profession de vie chrétienne qui marque concrètement l'engagement personnel du jeune chrétien ? N'y a-t-il pas danger de sacrifier l'une aux dépens de l'autre ? Et comment trouver le temps nécessaire à la préparation des enfants ? la retraite peut-elle avoir lieu au cours des jours saints déjà si chargés ?

Il faut croire que ces difficultés ne seraient pas absolument insurmontables, car la revue *Paroisse et Liturgie* signale deux intéressantes tentatives [10]. L'effort ne s'y est pas borné à la seule célébration pascale, il a porté sur l'ensemble de l'année liturgique qui coïncide avec la dernière année de catéchisme, celle qui précède la confirmation [11]. Le cadre de l'année liturgique est, à lui seul, une excellente préparation et un commentaire des sacrements d'initiation. Le Carême est la clé de voûte de l'ensemble. Chaque dimanche, parents et enfants assistent à une messe paroissiale ; ils y bénéficient d'une homélie appropriée dont parents et parrains reçoivent ensuite le résumé avec quelques suggestions pour la faire comprendre à l'enfant, et l'indication de pratiques qui guideront l'effort de la semaine. Un rit d'engagement suit chaque messe dominicale (remise par les enfants de leur demande d'admission, tradition de l'Evangile, consignation et remise d'une croix aux enfants, reddition du Symbole). La retraite préparatoire a lieu les trois premiers jours de la Semaine sainte : lundi, mardi, mercredi ; ainsi est partiellement résolu le problème du temps ; choix excellent à condition que les enfants continuent effectivement à suivre les célébrations du *Triduum pascal* et n'échappent pas au recueillement. Le Jeudi Saint les enfants font le voyage de la cité épiscopale pour participer à la messe chrismale, préparation lointaine à la confirmation.

La rénovation des vœux se fait au cours de la Vigile pascale ; arrivé au moment du renouvellement des vœux du baptême, le célébrant procède à l'appel nominal des enfants, rappelle l'effort de préparation soutenu jusqu'à ce jour, les fait réfléchir une dernière fois sur l'engagement qu'ils vont prendre ; puis, devant le Cierge pascal, image du Ressuscité, les enfants s'engagent personnellement à vivre en chrétiens dans l'amour de Dieu. La for-

[8] Voir à ce sujet les « Suggestions pour la célébration du baptême » dans le « *Manuale parvum* », rituel trilingue pour les diocèses français de langue allemande, et R. Meurice, « Catéchèse élémentaire des rites baptismaux » dans *Notes de Past. liturg.* n° 28, p. 23-27.

[9] Voir Dom A. Veys, « La profession de vie chrétienne », dans *Quest. lit. et par.*, 1960, n° 2, p. 127-142.

[10] « La paroisse et la famille au catéchisme », par l'équipe sacerdotale de Ste-Waudru de Mons, dans *Par. et Lit.*, 1959, n° 6, p. 424-438. — « Carême et Rénovation des vœux du baptême », par l'équipe sacerdotale de St-Nicolas de Mons. *ib.*, p. 89-97.

[11] Ceci ne semble pas imitable en France, où le Directoire pour la Pastorale des Sacrements insiste (n° 31) pour que « la confirmation soit donnée aux environs de l'âge de raison, c'est-à-dire de la communion dite privée ». (Cf. § III. « Portée doctrinale et spirituelle », *in fine* et note 1).

mule est inspirée du cérémonial du baptême ; la promesse est suivie de la remise d'un cierge allumé au Cierge pascal, accompagnée d'une formule appropriée. Le renouvellement des vœux par l'ensemble de la communauté suit celui des enfants.

Notons tout de suite à ce propos une autre suggestion [12] : beaucoup de paroissiens pour des raisons diverses ne viennent pas ou ne peuvent venir à la Vigile pascale : ils ne renouvellent donc pas leurs promesses ; à leur intention il serait bon de remettre en valeur la récitation du *Credo* à chacune des messes du jour ; à l'homélie le célébrant annoncerait ce qui s'est passé dans la nuit, le sens de la démarche faite par la communauté, et inviterait à faire de la récitation du *Credo* une profession solennelle de foi devant le Cierge pascal qui symbolise le Christ-Ressuscité.

Signalons enfin un cérémonial de renouvellement des vœux proposé par le diocèse de Rouen [13] qui marque bien le lien entre la cérémonie de renouvellement des engagements baptismaux et la liturgie de la nuit pascale.

La Première Communion. — Plus encore que la rénovation des vœux du baptême, la cérémonie de la Première Communion serait à sa place dans la célébration pascale. Mais il semble à première vue difficile de préparer, à la fois, dans la même paroisse les petits, à leur première Communion et les adolescents à la Rénovation des vœux du baptême ; bloquer, en outre, les deux cérémonies dans la même célébration présente aussi des difficultés sérieuses ; il n'en est pas moins que le canon 1330 rappelle aux curés qu'ils doivent « chaque année préparer avec un soin particulier les enfants à recevoir saintement leur première Communion, surtout en temps de Carême si rien ne s'y oppose ». La liturgie pascale, d'autre part, présente durant toute l'Octave des textes destinés à initier les néophytes au mystère eucharistique, c'est une célébration eucharistique prolongée durant toute une semaine ; il serait dommage de ne pas utiliser ces trésors au mieux des possibilités.

La Confirmation. — Le sacrement de Confirmation est le deuxième des trois sacrements d'initiation conférés par l'Eglise ancienne au cours de la Vigile (baptême, confirmation, eucharistie) : c'était sa place normale, le don de l'Esprit suivait immédiatement le baptême d'eau et préparait à la réception du Corps du Christ. La dissociation était fatale dès lors que le christianisme fit la conquête des campagnes et, de religion urbaine à l'origine, commença à compter de nombreux adeptes disséminés dans les vastes territoires annexés à la *civitas.* De son côté la pratique du baptême aussitôt après la naissance hâta le divorce baptême-confirmation. Cependant l'on peut noter la pratique persistance de certains fidèles à venir demander la confirmation dans les jours qui suivent Pâques ; elle est le fait d'une minorité ; désormais la confirmation est conférée à l'occasion des visites pastorales de l'évêque [14].

Une restauration de la Confirmation dans le cadre de la Vigile pascale est irréalisable dans les conditions actuelles ; il est bien évident qu'il est impossible de grouper tous les confirmands d'un diocèse dans la cathédrale pour y recevoir tous ensemble, de la main de l'évêque, le deuxième sacrement d'initiation au cours de la Vigile, loin de leurs familles, de leur communauté paroissiale, et non encadrés de leurs prêtres que le ministère absorbe entièrement ce jour-là. Il reste néanmoins toujours possible de rappeler aux enfants le lien qui unit la Confirmation au Baptême et à l'Eucharistie et de les y préparer dans une atmosphère pascale [15].

3. Carême, Catéchuménat pour notre temps

Pour le chrétien moyen le Carême est surtout une période de pénitence, de jeûne, de préparation à Pâques ; mais il a oublié que le Carême est une préparation au baptême, un temps de « *metanoia* » qui se termine par la *conversio.* Il s'agit donc de faire redécouvrir ce qui existe toujours dans l'organisation liturgico-canonique [16]. Tous les baptisés par leur prière et leur ascèse accompagnent les catéchumènes et pénitents en marche vers le salut pascal ; ces derniers doivent se sentir soutenus et portés par la communauté. Il importe d'abord d'en rendre le souci au peuple chrétien par la prédication quadragésimale. Il y a lieu, ensuite, d'utiliser la liturgie du Carême dans la catéchèse préparatoire à la rénovation des vœux du baptême.

Le petit livre « **Carême, Catéchuménat pour notre temps** » [17] est susceptible de rendre ici de bons services. Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre les rédacteur de *Paroisse et Liturgie* et quelques équipes sacerdotales qui exposent leurs expériences. La partie de beaucoup la plus précieuse de l'ouvrage est celle où Dom Th. Maertens s'efforce de déterminer les stratifications successives du Carême et les lignes de force qui ressortent des textes liturgiques. C'est une excellente mise en œuvre des travaux les plus récents sur la

[12] J. M. H., « Pâques et profession de foi des adultes », dans *Notes de Past. liturg.*, n° 26, p. 36.

[13] Rouen, *La Vie diocésaine,* 6 mai 1960.

[14] Sur toute cette question, voir le n° 28 de la *M.-D.*, Session de septembre 1951. — *Par. et Lit.* 1957, n° 2, p. 111-115. — *Catéchistes* 1959, n° 37, p. 40-44. — *Notes de Past. lit.*, n° 16, p. 36-38.

[15] Cf. P. M. Gy, « Histoire liturgique du sacrement de Confirmation », dans *M.-D.*, n° 58, p. 134-145. — E. Llopart, « Les formules de la confirmation dans le Pontifical romain », dans *Liturgia*, n° 2, Montserrat 1951, p. 121-180. — B. Luynck et D. W. Scheyven, « La Confirmation, doctrine et pastorale », *Coll. Par. et lit.*, n° 33, St-André, 1958. — Commission de Pastorale liturgique du diocèse de Coutances, « La Confirmation », Coutances, 1960.

Pour une restauration complète de l'ancienne liturgie pascale avec les sacrements d'initiation, le P. Luynck propose « un élargissement des pouvoirs curiaux... : on confirme pendant l'année uniquement les enfants en danger de mort, et pendant la Nuit pascale les premiers communiants de la paroisse. L'élargissement du pouvoir des curés entre ainsi directement dans les conceptions de la pratique primitive » (*Par. et lit.* 1960, n° 1, p. 39). Nous doutons fort que théologiens et canonistes le suivent sur ce terrain ; et il est au moins exagéré de dire que « la confirmation n'exercera convenablement sa causalité proprement sacramentelle que dans cette perspective pascale » (*ib.*).

[16] Voir A. Chavasse, « Signification baptismale du Carême et de l'Octave pascale », dans *M.-D.*, n° 58, p. 27-38.

[17] *Carême, Catéchuménat pour notre temps* (16 x 24), 72 p. Coll. de Past. lit. n° 31, Abbaye de St-André, Bruges 1958.

question. L'information historique n'est pas superflue en ce domaine, elle est indispensable même pour dégager de façon vraiment pertinente l'idée baptismale du Carême et redonner aux textes la portée qu'ils avaient chez les créateurs de notre liturgie. Il semble démontré aujourd'hui que l'organisation stationale n'est pas la clé de voûte du système quadragésimal; celui-ci s'est formé par stratifications successives. Le triduum pascal d'abord, un embryon de Semaine Sainte ensuite, dès la fin du IIIe siècle (Dimanche des Rameaux et Mercredi Saint). Suit bientôt un premier Carême de trois semaines comprenant les Dimanches, Mercredis et Vendredis (IVe s.). La note chronologique de préparation à Pâques et le thème du conflit entre le Christ et les Pharisiens y sont prédominants.

Les besoins du catéchuménat ont fait ensuite ajouter une nouvelle semaine (l'actuelle 3e semaine) marquée par l'ancienne liturgie baptismale. Au début du VIe s. on voit apparaître le Carême de quarante jours sous l'influence de l'Orient byzantin. L'ensemble est progressivement complété par l'addition des Lundis de Carême et de la Semaine des Cendres (début VIe s.), des Mardis (fin VIe s.), des Samedis et des Jeudis (VIIe-VIIIe).

A partir de ce schéma historique, Dom M. dégage l'idée centrale de chaque semaine et indique les thèmes que devrait développer la prédication ; puis il repense ses conclusions en fonction de la Rénovation des vœux du baptême et de la Confirmation. Il préconise l'adoption de rites para-liturgiques à caractère d'engagement, marquant les étapes de la préparation au Renouvellement des promesses du baptême ; par exemple, le dimanche de la 2e semaine du Carême (thèse de l'attachement au Christ) serait repris l'interrogatoire du Rituel et le rite de la consignation. Pour la 3e semaine (thème des richesses du Royaume), le rite de l'*Ephpheta* avec baisement de l'Evangile et reddition du *Pater* et du *Credo*.

A l'exposé de principes fait suite le récit de deux expériences pastorales, à St-Pholien de Liège et à Ste-Waudru de Mons. Il y a beaucoup à prendre dans ce petit ouvrage ; nous ferons quelques réserves en ce qui concerne les éléments du Rituel transposés en para-liturgie ; certains ne conviennent proprement qu'à de véritables catéchumènes, non à des enfants qui sont déjà chrétiens depuis longtemps, vivent sous l'empire de la grâce et ont accédé à l'Eucharistie : les exorcismes, l'Ephpheta, la tradition du sel ne sont pas de mise ; quant à l'onction d'huile bénite rappelant les onctions prébaptismales, qui vient marquer la 5e semaine (thème du témoignage), elle semble encore moins facile à justifier. L'ensemble n'en reste pas moins suggestif : l'enfant s'engage par des actes précis et personnels et est préparé, au rythme du Carême, à son engagement, soutenu par l'ensemble de la communauté, plus spécialement par les parrains et parents. On notera avec plaisir la place faite à Notre-Dame (4e semaine) bien qu'il y ait eu un avantage certain à reprendre la date traditionnelle du Vendredi de la 5e semaine.

La restauration de la Vigile pascale, une meilleure compréhension de la liturgie quadragésimale, devaient introduire la question de la restauration des sacrements d'initation à leur place traditionnelle. Le principe n'avait d'ailleurs jamais été perdu ; les rubriques du Missel prévoient toujours que la bénédiction des fonts baptismaux le Samedi Saint est normalement suivie de l'administration du baptême : « *Si aderunt baptizandi, eos baptizet more consueto* ». Mais dans la pratique le baptême, la confirmation, la première réception de l'Eucharistie forment autant de cérémonies distinctes, isolées au cours de l'année liturgique. Certes Pâques n'est pas la seule date traditionnelle du baptême, l'Eglise primitive a connu une autre tradition — baptême du 6 janvier —. Il n'en reste pas moins que la célébration du mystère pascal est le cadre idéal : « *Consepulti enim sumus cum Christo per baptismum in mortem* ». Sans revenir à toute la pratique ancienne, qui n'est plus possible pour bien des raisons parfaitement légitimes (baptême des enfants « *quam primum* » — confirmation administrée par l'évêque seul ministre ordinaire), il est loisible aux pasteurs de mieux faire sentir, même dans la célébration isolée des sacrements d'initiation, le lien qui les unit au Mystère pascal et de rechercher, au delà des difficultés pratiques, une place pour les cérémonies de Première Communion et de Profession de vie chrétienne, soit à la Vigile pascale, soit dans les jours de l'Octave tout imprégnés de réminiscences baptismales et eucharistiques [18]. Il semble qu'il y ait là une voie de recherche intéressante. Quant à l'échelonnement de l'*Ordo baptismi* au cours d'un catéchuménat liturgique, les études et les vœux de nombreux liturgistes permettent peut-être d'envisager, quelque jour, une solution conforme à la tradition de l'Eglise.

Dom G. OURY, O.S.B.

[18] Dans la pratique, il faut tenir compte également des réglements diocésains sur la date des Communions solennelles.

MARIE
et la naissance virginale de Jésus

Plusieurs abonnés ont demandé des précisions théologiques sur la virginité *in partu* que la tradition catholique attribue à la Ste Vierge, en l'interprétant d'une intégrité *corporelle*, le Christ ayant quitté le sein maternel d'une manière miraculeuse selon une voie extranormale. Nous exposerons simplement la doctrine traditionnelle, la dégageant de toute arrière pensée polémique et telle qu'on a cru pouvoir la découvrir dans les textes.

I. — TRADITION PRIMITIVE

1. — Le récit évangélique de l'enfantement se lit dans S. Luc, II, 4-7 :

Joseph monta de la Galilée, de la ville de Nazareth, vers la Judée, vers la ville de David qui est appelée Bethléem..., pour s'inscrire avec Marie qui lui était unie ἐμνηστευμένη) et qui était enceinte. Or, pendant qu'ils

[1] Dans son commentaire, Lagrange, *Evangile selon saint Luc*, Paris, 1921, traduit ici « sa fiancée ». Plus juste-

étaient là, le temps où elle devait enfanter, arriva, et elle enfanta son fils premier-né, et elle l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtellerie.

D'excellents commentateurs voient dans l'expression ἐσπαργάνωσεν (l'enveloppa de langes) un indice que Marie n'a pas éprouvé les douleurs de l'enfantement :

Sans doute écrit M.-J. Lagrange, on peut citer des cas extraordinaires, comme cette femme de Bethléem de nos jours qui, ayant accouché en ramassant du bois, est revenue avec son enfant sans abandonner son fagot, mais les cas semblables ne sont pas ordinaires. Luc semble avoir voulu écarter du berceau de Jésus toute curiosité indiscrète, tout empressement gênant. Marie suffit à tout : *nulla ibi obstetrix, nulla muliercularum sedulitas intercessit ; ipsa pannis involvit infantem : ipsa et mater et obstetrix fuit.* (Hieronymus, *Adv. Helvidium, P. L.*, XXIII, 192) [2].

En rappelant que Marie se rend au Temple pour la purification légale, Luc ajoute : « Tout enfant mâle qui ouvre le sein maternel sera consacré au Seigneur » (II, 23). L'expression : « tout enfant mâle qui ouvre le sein maternel » est une locution toute faite empruntée à Exode, XIII, 12 ou Nombres, XVIII, 15. Dans la pensée de Luc, il s'agit simplement de rappeler la loi imposant la présentation de l'enfant pour le consacrer à Dieu et la purification légale de la mère :

Luc pensait d'autant moins à insister sur la manière dont Jésus était né, qu'il cite expressément la loi du Seigneur à laquelle il emprunte une locution toute faite. On ne peut donc rien conclure de ce texte contre la virginité de Marie [3].

Sans doute, les mots *aperiens vulvam*, pris tels qu'ils sonnent et isolément du reste, feraient croire que la naissance du Christ a subi la loi commune ; mais

il faut se rappeler que les Pères, du IV[e] au VI[e] siècle, habitués à confesser la virginité *in partu* sur laquelle on ne discutait plus entre catholiques, employaient sans aucun embarras la même expression consacrée par la citation de Luc, II, 23 ; ils rattachaient à la loi de l'Exode, XIII 2, 12, rappelée par S. Luc, la présentation au temple de Marie, exempte, dans leur pensée, du rite purificatoire imposé aux mères israélites, mais qui voulut s'y soumettre. [4]

2. — Le récit très simple de Luc fait contraste avec le récit du *Protévangile de Jacques*, où l'auteur (probablement du milieu du II[e] siècle) fait constater par la sage-femme qui assiste à l'enfantement la parfaite intégrité corporelle de Marie. Il en est de même de Salomé qui voulant, comme plus tard l'apôtre incrédule Thomas, se rendre compte, par le contact physique, du miracle accompli, voit sa main, consumée par le feu, se détacher, jusqu'à ce que, suppliant Dieu d'avoir compassion d'elle, elle obtienne la guérison en approchant sa main de l'Enfant-Jésus [5].

On a vu, dans ce fait, sans doute à tort, une trace de docétisme [6]. Il est possible, il est même vraisemblable qu'on pourrait voir là un indice de la croyance primitive à la virginité *in partu*. Tout n'est pas nécessairement faux dans les écrits apocryphes.

3. — Au II[e] siècle, S. Irénée peut être tenu pour un témoin de cette virginité *in partu*. L'enfantement virginal est affirmé dans le commentaire de l'oracle de l'Emmanuel [7]. G. Herzog (on sait que « Herzog » est le pseudonyme de Turmel) prétend qu'Irénée soumit la naissance du Christ à la loi commune et s'appuie sur le passage suivant : *Filius Dei filius hominis purus pure puram aperiens vulvam.* Or, remarque d'Alès [8],

ces mots *purus, pure, puram* forment un bloc homogène et malaisé à disjoindre. Surnaturel est l'enfant, d'après la pensée incontestable d'Irénée ; surnaturelle sa conception dans le sein virginal ; donc surnaturel aussi, sauf preuve évidente du contraire, le mode d'enfantement. Le sens très clair des adjectifs *purus, puram* dicte l'interprétation de l'adjectif qu'ils encadrent... A tout le moins, une accumulation de mots si extraordinaire nous avertit qu'il y a là une question réservée, que ce texte présente une nuance délicate et qu'à vouloir y appliquer une exégèse trop brutale, nous le fausserions infailliblement. Ou l'adverbe *pure* ne signifie absolument rien, ou Irénée a voulu faire entendre que cette naissance ne ressemble pas à toutes les naissances.

L'expression « *aperiens vulvam* » ne doit pas nécessairement être interprétée dans le sens d'une naissance réalisée selon la loi commune. On a lu plus haut que les Pères du IV[e] au VI[e] s. employaient eux aussi cette formule et qu'ils ne l'entendaient pas dans un sens s'opposant à leur foi. Pourquoi Irénée ne serait-il pas dans le même cas ?

4. — La même expression, « *aperiens vulvam* » se retrouve chez nombre de Pères du III[e] et du IV[e] siècles, Origène, Epiphane, Amphilochius, Ephrem. Qui s'en étonnerait, puisqu'ils la lisent dans l'Evangile de saint Luc, qui ne faisait lui-même que l'emprunter aux livres de l'Exode et des Nombres ? Faut-il, chez ces auteurs, interpréter l'« ouverture du sein virginal » au sens matériel propre, lors de la naissance du Christ, alors que pour les autres enfants, l'ouverture serait déjà faite auparavant lors de l'acte conjugal ? On pourrait tout aussi bien dire que ces anciens auteurs entendent simplement exclure tout rapprochement sexuel antérieur, et rappeler que le Seigneur, en raison de

ment, semble-t-il, L. Marchal traduit « qui lui était unie ». Marie « était officiellement l'épouse de Joseph et, à ce titre, devait se faire inscrire avec lui. Si elle n'avait été que fiancée, elle n'aurait pu voyager avec Joseph. En omettant la mention du mariage et en reprenant le même terme vague (ἐμνηστευμένη qu'au ℣ I, 27 Luc entend sans doute mieux indiquer la virginité de Marie ». *Evangile selon S. Luc*, Bible Pirot-Clamer, Paris, 1946, p. 43.

[2] *Evangile selon S. Luc*, p. 71. — L. Marchal, de son côté, fait remarquer la grande discrétion de Luc : « L'Evangile laisse seulement supposer que la naissance se fit de façon miraculeuse, en notant que Marie donna elle-même les soins nécessaires au nouveau-né, l'entourant de langes et le plaçant dans une crèche ». *Evangile selon S. Luc*, p. 43.

[3] Lagrange, *op. cit.*, p. 83.

[4] F. Vernet, *art. Irénée* (Saint), *D.T.C.*, VII, 2485.

[5] E. Amann, *Le Protévangile de Jacques*, Paris, 1910, p. 251 sq.

[6] Cf. Amann, *op. cit.*, p. 31 sq. ; M. J. Lagrange, *Un nouvel évangile de l'enfance*, dans *Revue biblique*, 1928, p. 551.

[7] Il s'agit d'Is., VII, 14, commenté dans *Contra hæreses*, III, c. 21, n[os] 4-6, et dans *Démonstration*, c. 53-54.

[8] *Dict. apol. de la foi catholique*, t. III, col. 201-202.

la virginité de sa conception, est « sorti » du sein encore virginal de sa mère, sans qu'on puisse préciser dans leur pensée la manière dont le sein maternel a pu être « ouvert » en vue de la naissance de l'enfant ? En ce sens il n'y aurait aucune affirmation expresse de la virginité *in partu*, telle que toute la tradition l'entend à partir du v^e^ siècle, mais il n'y aurait pas non plus exclusion de cette doctrine. Ce serait une affirmation générale de la virginité de Marie, attendant un progrès doctrinal ultérieur.

5. — A partir du v^e^ siècle, en raison de l'attitude de Jovinien, les Pères de l'Eglise précisent leur pensée. S. Ambroise et le synode qu'il préside à Milan en 390 est très net à cet égard : « Ce synode affirme l'absolue virginité de Marie dans sa conception, *dans son enfantement* et après son enfantement, comme une vérité enseignée par l'Ecriture et par le symbole des apôtres, et toujours fidèlement conservée dans l'Ecriture romaine » [9]. De S. Jérôme, nous avons lu plus haut une affirmation (*Adversus Helvidium*) rapportée par le P. Lagrange D'autres textes pourraient être invoqués ; mais à cette époque, personne ne pourrait loyalement refuser à la virginité *in partu* avec l'intégrité corporelle, sa qualité de croyance unanimement acceptée dans l'Eglise [10].

II. — LE MAGISTERE

Plusieurs documents peuvent être invoqués en faveur de la doctrine *de virginitate in partu*.

1. — Tout d'abord, la lettre du *synode de Milan* (dont on vient de parler) et qui, adressée au pape S. Sirice, entend professer sur ce point la foi de l'Eglise romaine.

2. — Le *Tome à Flavien* de S. Léon I^er^ déclare que la naissance de Jésus a respecté la virginité de Marie : *Conceptus quippe est de Spiritu sancto intra uterum matris virginis, quæ illum salva virginitate edidit, quemadmodum salva virginitate concepit* [1]. Virginité gardée dans l'enfantement, comme dans la conception.

3. — *Pélage I^er^* reprend la même doctrine avec des expressions analogues dans sa lettre *Humani generis* à Childebert (février 657). Cette lettre exprime la croyance et la foi de l'Eglise au Verbe incarné, qui s'est fait homme dans le sein de la Vierge Marie et est né d'elle, *servata integritate maternæ virginitatis, quia sic eum virgo permanens genuit, quemadmodum virgo concepit* [2]. Même conclusion que pour le texte précédent.

4. — Par ordre chronologique, nous voici parvenus au grand *concile du Latran* de 649, sous le pape Martin I^er^, can. 3 :

Si quis secundum sanctos Patres non confitetur proprie et secundum veritatem Dei Genitricem Sanctam semper Virginem et immaculatam Mariam, utpote ipsum Deum Verbum specialiter et veraciter, qui a Deo Patre ante omnia sæcula natus est, in ultimis sæculorum absque semine concepisse ex Spiritu Sancto, et incorruptibiliter eam (eum ?) genuisse, indissolubili permanente et post partum ejusdem virginitate, condemnatus sit [3].

L'analyse philologique du terme *incorruptibiliter* pourrait indiquer qu'il s'agit d'affirmer ici simplement la permanence de la virginité en Marie. Malgré l'avis de nombreux théologiens, le concile ne définit *directement* que la maternité divine. La virginité n'intervient qu'*indirectement*. Toutefois elle intervient, et le mot *incorruptibiliter* semble bien indiquer la virginité corporelle.

5. — D'autres textes conciliaires ou pontificaux pourraient encore être invoqués : a) *La profession de foi du XI^e^ concile de Tolède* (675) : elle affirme la virginité intacte de Marie. Celle-ci, n'ayant pas connu l'approche de l'homme, a été fécondée par l'Esprit-Saint, et l'enfantement de la Vierge *nec ratione colligitur, nec exemplo monstratur* [4]. Donc, enfantement surnaturel et sans exemple. — b) *La profession de foi de S. Nicéphore de Constantinople*, adressée au pape Léon III au nom de l'Eglise d'Orient, témoigne de la même croyance : elle parle de la Vierge qui « après avoir enfanté *surnaturellement et ineffablement* » a conservé sa virginité *après l'enfantement* [5]. — c) *La constitution* « *Cum quorumdam* » de Paul IV contre les Sociniens (1555) constitution confirmée par Clément VIII (3 février 1603) apporte un nouveau témoignage. Ce pape, pour obéir au devoir de sa charge pastorale, réprouve avec une sévérité paternelle ceux qui affirment « que la Bienheureuse Vierge Marie n'est pas la vraie mère de Dieu, qu'elle n'a pas toujours persévéré dans l'intégrité de sa virginité, c'est-à-dire avant, *pendant* et perpétuellement après l'enfantement » [6].

6. — Ajoutons ici les déclarations de papes contemporains :

S. Pie X, dans *Ad diem illum*, parlant de la « femme » de l'Apocalypse : « Nul n'ignore, dit-il, que cette femme signifie la Vierge Marie, qui, *sans être atteinte pour son intégrité*, engendra notre Chef... »

Pie XII, dans *Munificentissimus Deus*, citant la Liturgie byzantine : « Dieu, le Roi de l'univers, t'a accordé des dons qui dépassent la nature, car, de même qu'il te garda *vierge dans l'enfantement*, de même il préserva ton corps de la corruption dans le tombeau et le glorifia par une divine translation ». — Citant le Docteur Séraphique : « Pour lui, il est tout à fait certain que Dieu, de la même façon qu'il a gardé Marie, la Très Sainte, *exempte de la violation de son intégrité virginale* et de sa pureté virginale, soit quand elle a conçu, *soit quand elle enfanta*, ainsi Dieu n'a permis en aucune façon que son corps fût réduit à la corruption ou réduit en cendres... »

Tous ces textes, relevés dans *Les Enseignements pontificaux. Notre-Dame*, par les Moines de Solesmes, (Paris, 1957, n^os^ 247, 499, 512).

[9] *Epist.*, XLII, n° 4 sq. ; *P.L.*, t. XVI, c. I. 1125.

[10] Voir dans le *D.T.C.*, t. IX, col. 2376-2380, les textes de S. Jérôme, S. Augustin, S. Nil, S. Cyrille d'Alexandrie, Proclus de Constantinople, S. Isodore de Péluse, S. Pierre Chrysologue, S. Léon le Grand.

[1] Cavallera, *Thesaurus*, 678.

[2] Cavallera, 720.

[3] Denz.-Bannw., 256.

[4] Denz.-Bannw., 282.

[5] Id., 3029.

[6] Id., 993.

III. — LES THEOLOGIENS

Nous interrogerons quelques théologiens contemporains d'une autorité incontestable :

1. — M.-L. Guérard des Lauriers, O. P. :

(Les Pères) tiennent à peu près unanimement la virginité *in partu.* Cette doctrine traditionnelle a reçu du Magistère diverses sanctions qui lui confèrent un caractère dogmatique : ce que relatent, après Scheeben, les plus récents traités de mariologie.

....

La virginité *in partu,* la présence eucharistique incluent en leur essence même une donnée sensible. Cette donnée relève de l'observation commune et de la science, et elle doit être assumée dans la formulation du dogme ; il ne faut rien édulcorer du réalisme. Mais il ne peut se faire qu'une réalité sensible soit *comme telle et immédiatement* l'expression d'une réalité transcendante. Il y a nécessairement un intermédiaire non séparable à coup sûr du sensible, mais qui en oriente l'interprétation. Cet intermédiaire, si on le considère à partir d'en bas, est élaboré par la métascience (correspondant à la science et à l'aspect de la réalité sensible envisagée), par la philosophie de la nature et par la métaphysique ; et ce même intermédiaire, considéré à partir d'en haut, s'appelle un signe. Une réalité sensible qui formellement intervient *par sa valeur de signe ;* un signe qui n'est pas un pur symbole fixé arbitrairement, fût-ce par Dieu lui-même, mais un *signe concret* inséré dans l'ordre de nature réellement *existant,* tel est le dilemme fort délicat impliqué par la virginité *in partu* ou par des dogmes semblables. Le supprimer en même temps que l'un de ses termes n'est pas le résoudre. En l'espèce, pourrait-on dire, ni biologisme, ni docétisme.

Telle est bien la sagesse de S. Thomas. D'une part, il se fait l'héritier et l'écho de la tradition en employant ordinairement pour désigner en Marie l'origine du Verbe incarné des termes symboliques consignifiant la valeur de signe : *claustrum pudoris* (III^{a}, q. 28, a. 2, ad 1^{m}). L'intégrité corporelle est en Marie le Sceau du Père engendrant son Fils, le Sceau du Christ engendrant ses membres. D'autre part, S. Thomas et toute la tradition n'ont pas eu besoin des précisions apportées par la physiologie moderne pour avoir conscience d'affirmer un miracle. D'aucuns estiment inutile d' « ajouter » un miracle à la naissance du Verbe incarné. C'est oublier que le principe de la règle de foi est la véracité absolue du *revelans* et non la vraisemblance du *revelatum.* Celui-ci cependant doit permettre, sinon susciter, le consentement spontané de la raison. Il n'y a pas à montrer la possibilité positive d'un miracle. La virginité *in partu* requiert que deux corps puissent être dans un même lieu. S. Thomas l'explique du fait que l'individuation peut demeurer indépendamment de la matière propre (*Suppl.,* q. 83, a. 3). On peut ajouter que le corps du Christ n'est pas toujours soumis aux mêmes lois que le nôtre, même avant la Résurrection : Transfiguration, transport instantané ou transport sur la mer, l'un et l'autre communiqués. Ces faits ont manifesté sporadiquement une nature des choses qui est permanente : en réalité, ce n'est pas le Corps du Christ qui est localisé par les éléments qui le circonscrivent, c'est au contraire l'univers sensible qui lui est relatif. C'est donc ce Corps qui est, au vrai, principe radical de la localisation d'un corps ayant les mêmes limites que lui. La « toujours-Vierge » a été, même selon son corps, toute relative au Verbe s'incarnant en elle et naissant d'elle. Voir là une impossibilité provient de ce que l'on conçoit l'individuation à partir d'une imagination infantile et non pas, comme il se doit, métaphysiquement [7].

[7] *Chronique de mariologie,* dans *Revue thomiste,* oct.-déc., 1959, p. 751.

2. — Scheeben a donné les raisons théologiques de la virginité *in partu :*

L'action surnaturelle dans la naissance du Christ... se rapporte en tout premier lieu à la conception. Mais, d'après l'explication constante de l'Eglise, *elle doit aussi s'appliquer immédiatement à l'enfantement.*

Celui-ci s'est produit de telle façon que, par l'action surnaturelle du Saint-Esprit, l'intégrité corporelle de la mère n'en a été en aucune façon affectée. Marie a enfanté virginalement comme elle a conçu virginalement.

Cette particularité de la naissance du Christ est ordinairement rattachée à la virginité de la mère comme la continuation normale de la virginité dans la conception. Dans l'esprit du symbole elle doit être regardée aussi comme un privilège distinguant l'action surnaturelle du Saint-Esprit qui prit part à la première origine du Christ, de celle de la vertu du Très-Haut, et de celle du Père éternel opérant par tous deux et en tous deux. De même que le Père éternel a formé et animé le Christ dans le sein de la Vierge par la force du Saint-Esprit, de même il agit immédiatement par sa puissance pour que le Christ naisse du sein de la Vierge d'une manière correspondant à sa dignité et à sa naissance éternelle.

....

Conformément à sa génération éternelle comme lumière de lumière, le Christ est sorti du sein de sa mère comme une lumière répandue sur le monde à partir de la Vierge. Dans sa qualité de Vertu du Très-Haut, il pénètre les frontières de la nature sans les blesser, à la manière dont Dieu lui-même le fait par sa puissance. Conformément à la formation de son corps par le Saint-Esprit et à son élévation au rang de corps du Verbe, il traverse la matière sans résistance à la façon des esprits...

L'élément premier et essentiel de la naissance surnaturelle du Christ consiste dans le fait qu'il est sorti du sein fermé et scellé de sa mère, de même que plus tard il est sorti du tombeau fermé et scellé lors de sa résurrection, qui constitue pour ainsi dire sa seconde naissance. En second lieu, cette naissance s'est produite sans aucune souffrance de la mère. Troisième élément, elle ne fut accompagnée ni pour la mère ni pour l'enfant des circonstances pénibles qui environnent la naissance naturelle. Mais le caractère surnaturel de la naissance n'exclut pas qu'elle ait eu lieu de façon naturelle. La mère y a collaboré par sa force génératrice naturelle ou plutôt a accompli elle-même avec assistance surnaturelle l'accouchement de l'enfant, qui se fit donc par la voie normale [8].

Cette forme de naissance est évidemment un très grand miracle. Pour faciliter la foi à ce miracle, on l'a comparé à la pénétration naturelle des corps par la lumière, ou à des actions surnaturelles analogues rapportées explicitement par l'Ecriture, en particulier à la sortie du Christ glorifié du tombeau ou à son passage par les portes fermées. Les deux points de vue se retrouvent unis dans le type du buisson ardent non consumé par le feu. Pour mieux expliquer le miracle, on a parfois admis qu'il a été opéré par une anticipation passagère du don de subtilité ou de pénétration propre au corps glorifié. Mais, dans l'état d'abaissement du Christ, une telle anticipation ne doit être admise que pour des motifs péremptoires. C'est pourquoi il faut se limiter avec S. Thomas à placer immédiatement le miracle dans une action de la puissance divine qui habite substantiellement le corps du Christ [9]

[8] Sans y briser le sceau de la virginité, bien entendu.

[9] *La Mère virginale du Sauveur,* tr. fr. par A. Kerkvoorde, O.S.B., Paris, 1954, Desclée de Brouwer, p. 52-54, passim.

3. — René Laurentin, professeur à l'Institut catholique d'Angers, auteur d'un *Court traité de théologie mariale* [10]. (Paris, 1954) :

En lisant la partie historique de ce travail, écrit ce théologien, certains se seront demandé pourquoi il était question, à plusieurs reprises, non seulement de la conception virginale (*virginitas ante partum*), non seulement du fait que Marie est demeurée Vierge après la naissance de Jésus (*virginitas post partum*), mais de sa virginité dans l'enfantement même de Jésus (*in partu*) [1].

Et pourtant, il ne s'agit pas d'un de ces pieux excès comme il en est tant chez les mariologues. C'est une donnée indiscutée depuis quinze siècles et attestée par des documents qui engagent absolument notre foi. De tous les points de la doctrine mariale, c'est le plus méconnu. L'auteur de la présente synthèse sait par expérience la difficulté qu'il peut y avoir à l'assimiler, mais aussi les lumières qu'apporte cette découverte.

Pourquoi cette difficulté ? Et quel est le sens de cette vérité ? On ne saurait éluder ces deux questions, si délicat que soit le sujet.

Pour Laurentin, notre difficulté de concevoir la virginité *in partu* vient d'une mauvaise conception de l'unité substantielle de l'âme et du corps :

Le corps est conçu comme un vêtement, voire une « guenille » ou une prison de l'âme, alors qu'il en est l'organe vivant et transparent. Quoi d'étonnant qu'il paraisse dès lors dépourvu de signification religieuse et qu'on bute sur des mystères comme la Transfiguration du Christ ou la virginité intégrale de Marie, qui impliquent un rayonnement corporel des réalités spirituelles ?

Un second obstacle vient de la sensibilité religieuse de certains auteurs :

Héritiers des inventions gynécologiques des apocryphes, qui imaginèrent d'apposer à la virginité de Marie un constat de sage-femme, ils s'engagent en des précisions aussi gênantes que stériles. — La virginité corporelle, comme l'Assomption corporelle de la Vierge ne sont pas des événements historiques dont la relation nous ait été transmise par voie d'Ecriture ou de tradition orale : ce sont des mystères dont l'intuition de la foi découvre l'implication au sein de la Révélation. Comme le mode de l'Assomption nous échappe, ainsi le mode de l'enfantement virginal. Et il y a erreur de méthode à sortir de l'essence du mystère révélé pour s'engager dans des précisions descriptives que Dieu n'a pas voulu nous donner.

Que peut-on dire de ce mystère ?

Rien de plus que ce qui a été dit plus haut : l'enfantement de Marie n'a pas porté atteinte à l'intégrité de sa virginité corporelle, ce qui suppose, à la naissance du Sauveur, comme à sa conception, une intervention miraculeuse de Dieu. Reste à préciser la signification religieuse de cet énoncé. Elle prend un premier sens en référence à la génération éternelle du Verbe à laquelle, avons-nous vu, la génération temporelle a été conformée. Elle prend un second sens par rapport au Christ qui attache un prix singulier à la Virginité et n'a rien voulu détruire de ce privilège en sa Mère. Elle prend un troisième sens par rapport à Marie : son immaculée conception la préserve non seulement du péché, mais de ses conséquences personnelles quant à l'âme et quant au corps : la Vierge n'a pas connu les douleurs de l'enfantement et la corruption du tombeau, ces deux peines énoncées par Gen., III, 16 et 19. Le mystère de la Virginité intégrale de Marie, comme celui de l'Assomption, mystère d'intégrité corporelle ou, comme disaient les anciens, d' « incorruptibilité », nous rappelle ce lien de l'âme et du corps qui est essentiel au mystère chrétien [2].

4. — Terminons cet interrogatoire de théologiens « *probati* » par celui de Karl Rahner, S.J., dont la réponse prudente est une leçon donnée à qui veut trop approfondir le mystère de la virginité *in partu*. Que veut-on dire quand on affirme que Marie fut vierge non seulement avant et après l'enfantement du Seigneur, mais encore *dans* cet enfantement même :

Il n'est pas facile de dire ce qu'entend précisément et concrètement signifier cette expression d'une tradition très ancienne, qui constitue un élément du dogme proprement dit.

Peut-être pouvons-nous l'expliciter ainsi : il existe des événements ou processus physiques qui, s'ils apparaissent tout naturellement, dans leur essence, comme des conséquences directes de la nature humaine, doivent cependant, au regard plus profond et plus large de la foi (qui voit dans l'homme un être appelé à une vie surnaturelle et à une fin divine), être reconnus à la façon même dont de telles conséquences interviennent chez un homme concret, comme des conséquences du péché originel. Cela vaut, par exemple, pour la mort, pour la peine et la souffrance, pour la convoitise aveugle de notre existence charnelle et aussi, au témoignage de l'Ecriture (Gen., III, 16), pour maint processus de la maternité.

Nous ne pouvons certes pas dire, purement et simplement, que, du seul fait qu'elle fut sans péché et immaculée dans sa conception, Marie fut préservée de tout ce qui est pour nous la conséquence et la manifestation de notre origine marquée par le péché originel ; elle a, en effet, suprêmement participé à la destinée de son Fils, le Rédempteur, lequel précisément n'est devenu notre salut qu'en portant les péchés du monde dans la souffrance, les ténèbres et la mort, qui sont le péché rendu tangible ; et c'est pourquoi nous avons le droit de vénérer aussi Marie comme la mère des douleurs. Mais Marie étant... l'Immaculée..., il était impossible que les processus de la maternité se produisissent pour elle comme ils se produisent et sont ressentis chez un être soumis à la concupiscence du fait du péché originel. S'il est difficile de dire de façon plus précise ce que cela signifie concrètement, s'il est peut-être préférable de renoncer à tenter une description de cet enfantement *sui generis* de la Sainte

[10] Paris, Lethielleux, 1954.

[1] La question de la virginité *in partu* se trouvait, jusqu'au IVe siècle, estime cet auteur, en position délicate : « Les plus enclins à proposer cette doctrine étaient les docètes pour qui le corps du Christ n'était qu'une apparence. Proposée dans cet esprit, la thèse de la virginité *in partu* était entachée d'erreur. Elle devait rester longtemps objet de suspicion. Les deux exigences de la foi : maternité intégrale, physique et corporelle, n'étaient point faciles à concilier. Ici encore il fallut dégager le fait des faux principes avec lesquels certains les avaient compromis. Ce que fit S. Ambroise... » *Op. cit.*, p. 42. C'est là, sans doute, faut-il ajouter, l'explication des formules imprécises dont s'enveloppe la foi des premiers siècles.

[2] *Court traité de théologie mariale*, Paris, 1954 : *Maternité virginale*, p. 85-87.

Les documents cités par Laurentin, sont choisis parmi ceux que nous avons indiqués plus haut. Laurentin y ajoute de nombreux témoignages dans la liturgie : « *Tu quæ genuisti*, natura mirante » (Ant. *Alma Redemptoris*). — « *Communicantes et diem celebrantes, quo beatæ Virginis* intemerata virginitas *huic mundo edidit salvatorem* » (*Communicantes* de Noël). — « *Peperit sine dolore* » (répons de la 8e leçon de la fête de la Circoncision). — « *Paries... Filium* et virginitatis non patieris detrimentum ; *efficieris gravida et eris mater* semper intacta » (répons de la 3e leçon de l'Annonciation).

Vierge, ces réflexions font bien voir tout de même en quelque manière que, étant donné ce qu'était Marie et son exemption de tout péché, sa maternité a dû être à bien des égards différente de l'ordinaire. Et cela peut suffire pour parler d'une virginité même *dans* l'enfantement [3].

* *

On constatera que ces différents auteurs s'accordent dans l'affirmation de la virginité *in partu*, l'enfantement ne s'étant pas produit comme pour les autres mères. Ils s'accordent égalcment à considérer la virginité *in partu* comme une doctrine se rattachant à la foi. Quelles que soient les raisons théologiques, assez divergentes par eux apportées, leur accord fondamental sur ces deux points est indiscutable. A notre avis, la doctrine de la virginité *in partu* se trouve actuellement dans le même processus d'explicitation où se trouvaient les dogmes de l'Immaculée Conception, de l'infaillibilité pontificale et de l'Assomption, avant leur définition. Serait-il opportun, devant certaines thèses hardies, de *définir* le « dogme » de la virginité *in partu*. entendue au sens maintenant traditionnel de l'intégrité corporelle ? La réponse à cette question ne nous appartient pas.

A. MICHEL.

[3] *Marie, Mère du Seigneur*, trad. fr. Roger Tandonnet, Paris, 1960, p. 80-81.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

A. P. SCHMIDT. — **Introductio in Liturgiam Occidentalem.** — (17 × 25), 849 p., 4.500 lire. — Roma, Herder, 1959.

Peu de temps après avoir donné au public ses excellentes *Fontes* et son *Commentaire critique* de la Semaine Sainte, indispensable pour toute étude sérieuse des jours saints, le P. Schmidt présente un monumental manuel d'Introduction à la Liturgie occidentale, qui s'ouvre par une préface du cardinal Lercaro. Accessible aux étudiants, le manuel est assuré d'être bien accueilli des professeurs eux-mêmes, qui ressentent souvent le besoin d'ouvrages récents de synthèse ; ces derniers n'existent guère qu'au niveau de la bonne vulgarisation. Ici, rien d'essentiel de ce qui peut leur être utile, n'a été omis. Grâce au manuel ils auront constamment sous la main une documentation abondante sur chacun des sujets qu'ils devront aborder, une bibliographie très poussée, et parfois des précisions que l'on chercherait vainement ailleurs. Tout autant qu'aux professeurs et étudiants, le livre s'adresse à ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent du mouvement liturgique ; le but principal de l'A. est, en effet, de faire entrer dans l'esprit de la liturgie et de guider le mouvement de restauration liturgique.

Il y avait une difficulté réelle dans une matière aussi vaste à tracer des limites précises. Comme tous les choix, celui de l'A. est guidé par certains principes : ne pas se limiter à donner un répertoire bibliographique, éviter le genre encyclopédique ; il fallait pour cela renoncer délibérément à certains aspects trop particuliers pour ramasser l'ensemble de l'exposé autour de quelques idées maîtresses. Cependant il faut bien constater qu'après avoir affirmé nettement sa volonté de donner une forte structure à son ouvrage, l'A. nous conduit à travers une succession de monographies sur les questions les plus diverses, dont le lien n'est pas nettement perceptible. Le livre ne semble pas suffisamment construit et entre dans une foule de détails fort utiles, certes, mais relevant plutôt d'un cours proprement dit que d'une introduction générale. On ne saurait en faire trop grief à l'A., de nombreux textes sont reproduits que l'on sera heureux de retrouver facilement ; citons, à titre d'exemple, le passage de la *Tradition Apostolique* concernant l'initiation chrétienne (texte anglais et français, p. 239-250), ou les longs renseignements techniques sur le calendrier.

L'A. ne craint pas d'aborder les questions les plus controversées : définition de la liturgie (ch. IV), liturgie et perfection chrétienne (V), le problème des langues vivantes (XI), l'art sacré (XXIV). Il le fait en toute sérénité, sans toujours prendre une position nette après le *status questionis* ; en fait il laisse entrevoir de quel côté vont ses préférences et il les motive sérieusement. On remarquera sa mise au point sur les diverses définitions de la liturgie ; il accuse plusieurs d'entre elles, soit de faire trop grande la part de l'élément extérieur, soit de ne pas englober tous les éléments de la liturgie, soit de négliger la place éminente qui revient au Prêtre suprême ou, à l'opposé celle des simples fidèles. Il ne semble pourtant pas que la définition de l'A. — au moins dans son énoncé, — fasse elle-même une place suffisante au Sacerdoce du Christ et établisse une distinction pleinement adéquate entre culte communautaire *dans* l'Eglise et culte *de* l'Eglise comme telle. Il définit, en effet, la liturgie comme suit : « *Liturgia est opus glorificationis Dei et sanctificationis hominis, quod communitas ecclesiastica, ut excellentiam divinam subjectionemque sui ad Deum Patrem protestetur, ministerio sacerdotali Christi, pioque afflatu Spiritus Sancti celebrat.* » Or *Ecclesia* eut été plus précis et plus juste que *communitas ecclesiastica*...

Pour éclairer le problème brûlant des langues vivantes, on trouvera un exposé complet des décisions romaines prises depuis l'ouverture du débat. Il devrait être difficile après des indications aussi nettes de la Hiérarchie, de maintenir certaines positions ; les actes pontificaux ne sauraient être mis sur le même pied que les autres arguments versés au dossier.

Après un examen des problèmes relatifs à la liturgie comme telle : étymologie (III), définition (IV), droit liturgique (VII), histoire du mouvement liturgique (X), etc..., l'A. consacre de longs chapitres à l'initiation chrétienne (XIV), la messe (XV), l'office (XVII-XIX), l'année liturgique (XX-XXIII) ; puis deux sections à l'art (XXIV) et à la musique sacrée (XXV). On sera heureux de trouver presque *in extenso* l'Allocution sur l'Art sacré donnée à Cologne, le 11-2-59, par le cardinal Lercaro. L'*Introductio* se clôt sur une bibliographie rationnelle de 45 p. et de bons *Indices*. L'ouvrage est donc extrêmement précieux ; toute bibliothèque liturgique se doit de le posséder. Cependant il reste encore incomplet ; certains sujets d'importance majeure ont été omis ou traités trop rapidement, tandis que d'autres ont pris une proportion qu'il est permis de trouver exagérée au regard de l'ensemble. Une réédition prochaine pourra facilement pallier à ces imperfections et parler davantage des Sacrements (vg. l'ordre, la pénitence, la liturgie des malades) et du Pontifical.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 14 martii 1961
G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant . C. GAILDRAUD

**Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)**

DDB

NOUVEAUTÉS

« Christus »

JESUITES DE LA NOUVELLE FRANCE

textes choisis et présentés
par F. ROUSTANG, s. j.

Dans ce recueil, les recherches historiques ou textuelles sont entièrement subordonnées à la compréhension intérieure et, ce qui apparaît sans doute de plus étonnant, c'est l'unité de ce message des Saints Jésuites.

un volume, 350 pages, avec une carte 13,50 NF

« Museum Lessianum — section philosophique »

A. MARC. s. j.

RAISON ET CONVERSION CHRETIENNE

Ces études sont sans doute le couronnement d'une œuvre philosophique qui a marqué notre temps.

un volume, 312 pages, 24 NF

« Textes et Etudes théologiques »

Mgr Ch. JOURNET, Professeur au Grand Séminaire de Fribourg

LE MAL

En marge de son œuvre capitale « L'Eglise du Verbe Incarné » voici une théologique du mal où l'on retrouve la richesse créatrice du célèbre professeur de Fribourg.

un volume, 330 pages 19,50 NF

« Vie et Prière »

Dom Georges LEFEBVRE. moine de Ligugé

L'UNIQUE SOURCE DE VIE

La grâce du Christ s'incarnant dans notre vie, c'est là le fondement des méditations de l'auteur éclairé par la tradition spirituelle qui nous vient de Saint Jean de la Croix et de Sainte Thérèse d'Avila.

un volume, 185 pages, 4,80 NF

DESCLEE DE BROUWER

SOURD-MUET-AVEUGLE

Crécelles
pour la Semaine Sainte

« Sourd-muet-aveugle fabrique des crécelles ; il ne sait faire que cela. L'unité : 4 NF. frco.

S'adresser à *M. le curé de Colombey-les-Deux-Eglises* (Hte-Marne). C. C. P. Châlons-sur-Marne 442-89.

En raison des frais de port, éviter de n'en commander qu'une seule.

LIVRES REÇUS

Desclée de Brouwer, Paris-VI

H. M. Diépen. *La Théologie de l'Emmanuel.* Les lignes maîtresses d'une christologie. (13 × 20), 324 p. 19,50 NF. 1960.

Jésuites de la Nouvelle France. Textes (13 × 20,5), 350 p., 1 carte h.-t., 1961.

La Crise de la raison dans la pensée contemporaine. (14 × 21,5), 220 p., 15 NF.

Joseph-Marie Perrin. *Le Mystère de la Charité.* (14 × 21,5), 536 p., 21 NF.

AUBES et TUNIQUES DE COMMUNIONS SOLENNELLES
Mlle THIEBAUD, 1, rue des Martelots — BESANÇON
Echantillons sur demande

LES ÉDITIONS DU CHALET
36, rue de Trion, LYON-5e 8, rue Madame, PARIS-6e
Vous présentent :

Nouveautés :

LUCERNAIRE, par le R. P. GELINEAU, s. j.
Chants, lectures et prières pour sanctifier la fin du jour. l'ex. : **1,20** NF.

LES JEUNES ET LA FOI, par le R. P. BABIN, o.m.i.
Cet ouvrage aborde les problèmes cruciaux que pose aux éducateurs d'aujourd'hui la catéchèse des Jeunes. l'ex. : **9,75** NF.

CHANTE, MA JOIE ! par Paula HOESL
Ouvrage de présentation très agréable, destiné aux Jeunes Filles, et leur traçant les vraies pistes d'une joie qui épanouit. l'ex. : **8,70** NF.

GUIDE PASTORAL DU PAROLIER, par le R. P. HUM, o. p.
Commentaire pastoral des cantiques du Parolier National, avec de nombreuses références bibliques et des pistes de catéchèse. l'ex. : **15,00** NF.

LES SACREMENTS, par le R.P. J. SERVEL et l'abbé J. MARIE
4e *album de documents pour enseignement catéchistique.* l'ex. : **1,80** NF.

Rééditions :

PENTECOTE, c'est aujourd'hui
Participation active à la célébration du Sacrement de Confirmation, avec chants. l'ex. : **0,60** NF.

IL Y A PROMESSE DE MARIAGE, par J. SERVEL
Commentaire pastoral de l'enquête préalable au mariage, à l'usage des fiancés. l'ex. : **2,40** NF.

IMAGES BIBLIQUES DE LA ROCHETTE
8 séries de 5 sujets parues à ce jour. l'ex. : **1,80** NF.

CACHETS DE COMMUNION SOLENNELLE
Consultez notre catalogue

NOUVEL ORGUE STATIQUE A ANCHES LIBRES

STAL
Harmoniums DEBAIN-KASRIEL
Tropicalisation pour Missions
Adaptation des « SONS d'ORGUES » aux Harmoniums
PROCURE INSTRUMENTALE DU SUD-EST
Jean GRANGE
24, rue Thomassin, LYON-2e Tél. 37-89-71
Documentation sur demande

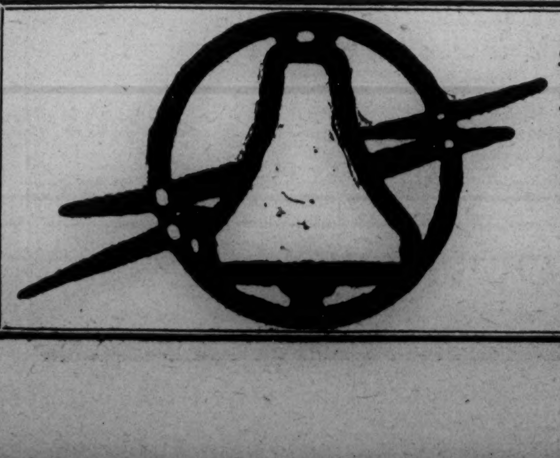

Sonneries Electriques de Cloches
BACH, Ingénieur Constructeur
METZ, Rue Saint-Symphorien
TOUTES LES SONNERIES
automatiques et horaires
— — Angélus — —
Volée - Tintement - Glas

Pour les PREMIÈRES COMMUNIONS

"LE PLUS BEAU MISSEL EXISTANT"
Ecclesia
O. P. G.
EN VENTE CHEZ LES LIBRAIRES
ÉDITIONS MELLOTTÉE - Limoges

Toujours champion du monde !
ELVINGER 3325

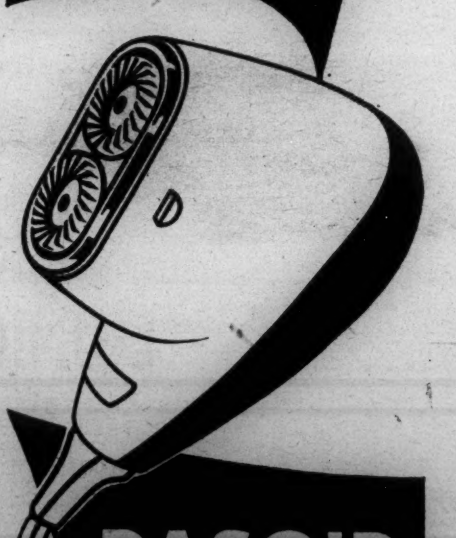

RASOIR PHILIPS
"STANDARD UNIVERSEL"

« LE SEL DE LA TERRE »

DOCUMENTS POUR LA CATECHESE DE L'ADOLESCENCE

Vient de paraître

Par une équipe du diocèse de Poitiers
sous la direction de l'Abbé FAVREAU

I. LE COMPORTEMENT CHRETIEN
II. REGARDS SUR LA VIE AVEC LE CHRIST

Sans vouloir se substituer aux manuels existants, ces deux séries de fiches aideront les éducateurs à résoudre le difficile problème de la catéchèse des jeunes de 13 à 15 ans.

Ils y trouveront la matière d'un enseignement souple et vivant comportant des thèmes de travail, des activités d'accrochage et d'approfondissement, des textes et documents, des éléments pour des recherches d'équipes.

Chaque série de 18 fiches présentée
sous jaquette . . . . **5,90 NF**

MAME

NOUVEAUTÉ 1961

LE MISSEL VESPÉRAL ROMAIN QUOTIDIEN

de Dom LEFEBVRE et du Chanoine E. OSTY
avec la collaboration des moines de l'Abbaye de St-André

réalisé entièrement en deux couleurs, permettant une remarquable initiation à l'Ecriture Sainte par ses références bibliques reprises sous le titre « La Bible et la Liturgie de ce jour » facilitant ainsi la « lecture de la Bible parallèlement aux textes liturgiques ».

★

Aperçu du contenu de ce **nouveau Missel n° 400**

2.064 pages, format 9,3 × 15 cm.
Messe de chaque jour, latin-français — La Bible et la Liturgie du jour
Vêpres des dimanches et fêtes — Complies
Rituel des Sacrements — Kyriale — Tableau des lectures bibliques

★

Pour la **Communion Solennelle,** toute une gamme de reliures solides, à partir de **27,50** NF.

Demandez-le chez votre Libraire !

SENSATIONNEL

LE FAMEUX **ROLL-A-MATIC** EN ECHANGE DE VOTRE ANCIEN RASOIR ELECTRIQUE pour **89,95** NF

RASOIR REMINGTON ROLL-A-MATIC

Prix Commerce : **125** NF. - Prix clergé sans Reprise : **106** NF avec Reprise : **89,95** NF net. — Envoi Franco par

TÉLÉ-VILLAGES, 17, rue des Ecoles, TRIE-CHATEAU, (Oise)

C.C.P. 5192-11 Paris — *TEL. : 40* — *Boîte Postale N° 5*

LES ÉDITIONS BRÉPOLS

LES ÉDITIONS BRÉPOLS - PARIS

vous proposent :

le NOUVEAU MISSEL QUOTIDIEN

des BÉNÉDICTINS de CLERVAUX

dans la Traduction de

LA BIBLE DE JERUSALEM

et tous les Missels de

DOM GÉRARD O. S. B

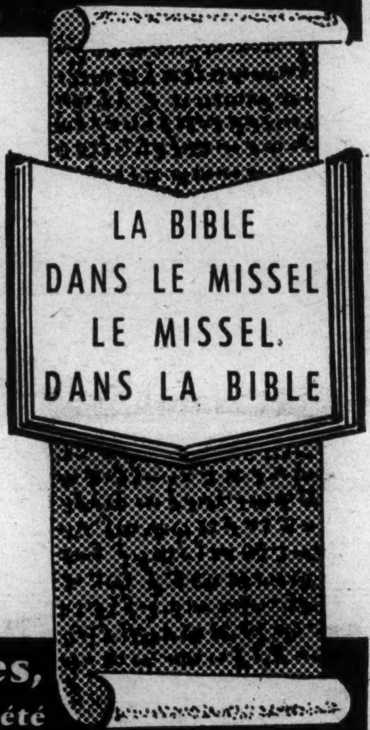

complets, élégants, avec belles reliures,
en vente chez les libraires et magasins d'objets de piété

LA HERNIE EST UN MAL REDOUTABLE

pour qui la néglige. Il ne comporte que deux solutions : l'opération ou le port d'un bandage efficace. A ceux qui répugnent à la première, il ne reste d'autre alternative que d'adopter la seconde. Il existe un grand nombre de modèles de bandages : les uns trop durs, munis de pelotes trop volumineuses, sont insupportables ; les autres, trop faibles ou mal conçus, laissent échapper les hernies. De toute évidence, le moyen de contention le plus simple et le plus parfait est la main du sujet placée à plat sur l'ouverture. C'est la formule même du NEO-BARRERE qui, entièrement élastique, sans parties métalliques, sans l'aide d'aucune pelote, maintient intégralement dans toutes les positions les hernies les plus volumineuses. Avec les NEO-BARRERE sans pelotes, tout risques d'écrasement de la tumeur et d'élargissement de l'anneau sont écartés, la hernie est complètement maintenue. Adressez-vous aux Etablissements du Dr L. BARRERE, 3, boulev. du Palais, PARIS, ou à l'un de leurs 500 dépositaires exclusifs en Province.

SOUVENIRS
de Mission, d'Ordination
etc...
IMAGES
RELIGIEUSES
Plaquettes bois sculpté
Modèles du R. P. Marie-Bernard
ÉDIT. GRANDE TRAPPE, SOLIGNY, Orne

Chaises d'Eglise — Prie-Dieu
Chaises pour salles de réunion
ACHETEZ DIRECTEMENT AU FABRICANT

Maison
BOULNOIS-TOURNEUR
Fabrique de chaises
Neuville - Coppegueule
(Somme)
Tél. N° 4

VITRAUX
Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés - Prix raisonnables

LIBRAIRIE R. BOURDON
75, rue de Rennes - Paris-6e
Achat et vente de
LIVRES D'OCCASION
Envoi gratuit sur demande de notre liste d'achat

MI-BAS NOIR pour **PRÊTRES**
KYDUR

3 paires : franco
coton . 11 NF.
laine : 18 NF.
fil . 12 NF.
nylon 15 NF.
Indiquer pointure

Etablissements Guillot-Oudin
ROMILLY-S/-SEINE (Aube)
C. Ch. Postal : Paris 1776-05